

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Mardi 21 avril 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projet de visite à Eupen sur la formation en alternance en Communauté germanophone</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Drèze.....	1
<i>Projets et propositions</i>	3
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « C.F.C. » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1)</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	3
<i>Exposé de Mme la Ministre Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mmes Nicaise, Gonzalez Moyano, M. Drèze, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	6
<i>Examen et vote de l'article unique</i>	9
<i>Vote sur l'ensemble</i>	9
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	9
<i>Interpellations et questions orales</i>	10
<i>Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la rédaction du futur pacte pour l'emploi et la formation » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le pacte pour l'emploi » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le périmètre des aides à l'emploi concernées par la future simplification » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le Pacte pour l'emploi et la concertation avec les partenaires sociaux » ;</i>	

Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les partenaires sociaux associés au Pacte pour l'emploi et la formation » ;

Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la refonte du système d'aides à l'emploi »

Intervenants : M. le Président, Mmes Zrihen, Gonzalez Moyano, Vandorpe, Ryckmans, MM. Drèze, Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 10

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la chasse aux sous-traitances excessives dans l'administration »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 15

Question orale de Mme Baltus-Môres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur l'accompagnement des jeunes sans emploi issus de l'enseignement supérieur »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Môres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. 17

Question orale de Mme Lecomte à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur le licenciement du personnel d'AGC à Athus »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lecomte, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....19

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les rapports annuels concernant les APE »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....20

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur la disponibilité adaptée et ses conséquences pour la Région wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....22

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur la vente de Trace au groupe néerlandais Flexpoint »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....23

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le quota dans l'engagement de personnel des agences de titres-services »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....24

Question orale de M. Daele à Mme Tillieux, ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation préoccupante de la Mission régionale pour l'insertion et l'emploi à Verviers (MIREV) » ;

Question orale de Mme Baltus-Môres à Mme Tillieux, ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avenir incertain de la Mission régionale pour l'insertion et l'emploi à Verviers (MIREV) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....26

<i>Question orale de M. Collignon à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les gestions centre-ville »</i>	28
<i>Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le lien entre le FOREm et les entreprises wallonnes »</i>	28
<i>Question orale de M. Lefebvre à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les discriminations dans les annonces d'offres d'emploi »</i>	28
<i>Question orale de Mme Vienne à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la problématique des titres-services au sein des Aides et services à domicile de Wallonie picarde et de Mouscron-Comines »</i>	28
<i>Question orale de Mme Schyns à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accès de la plateforme « Wallangues » aux Wallons non francophone »</i>	29
<i>Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'IFAPME, filière d'excellence »</i>	29
<i>Question orale de M. Destrebecq à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le futur pôle des métiers de la pierre à Soignies »</i>	29
<i>Liste des intervenants</i>	30
<i>Abréviations courantes</i>	31

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 17 heures 9 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Projet de visite à Eupen sur la formation en alternance en Communauté germanophone.

Mme la Présidente. - Ce point concerne la visite que nous avons prévue pour le 5 mai.

Je vous rappelle que nous avons convenu de nous rendre à Eupen pour visiter le dispositif de formation en alternance en Communauté germanophone. M. Hardy, notre secrétaire, vous a transmis à toutes et à tous le projet de visite de la commission.

C'est une proposition qui, sur base de votre accord, sera soumise à la Conférence des présidents la semaine prochaine pour accord.

Je voudrais signaler aux différents présidents de groupe que, si nous obtenons un accord en commission, je les sollicite pour nous informer de qui désire participer, dans vos groupes, de manière à ce que nous puissions, très rapidement, voir la grandeur du bus. On peut en prendre autant que l'on veut. C'est une visite. Le principe de la visite, c'est qu'il n'y a pas de limite. C'est une visite de la commission.

(Rumeurs)

Ce sera une commission extra-muros. Pour le moment, ceci est considéré comme étant une visite de la Commission de l'emploi et de la formation. Je vous dis qu'il n'y a pas de nombre limite. Tout le côté technique et logistique est pris en charge par le Parlement wallon et je vous signalerai, au fur et à mesure que nous allons détailler l'ensemble du dispositif, un certain nombre de points importants à mettre en exergue, à mon sens.

Pour ceux qui désirent participer, je propose que toutes les candidatures soient rentrées auprès de notre

secrétaire, M. Hardy. Vous signalez donc votre participation à notre secrétaire.

Nous voulons absolument et c'est impératif pour pouvoir être à 9 heures 30 à Eupen, démarrer à 8 heures de Namur, au parking. C'est bien ouvert aux effectifs et aux suppléants, je le rappelle. Le premier point se fait à Eupen en présence de Mme la ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, ainsi que du Gouvernement germanophone.

À ce moment-là, nous aurons une présentation de la formation en alternance. Il y aura donc quatre intervenants : entrepreneurs, formations, budget et emploi. Il y aura cinq minutes d'intervention de chacun. Nous pouvons avoir un échange et des questions, mais nous aurons l'occasion de revoir toutes ces personnes et de poser des questions.

Nous quitterons ce lieu en bus et nous repartirons à 11 heures dans un centre de formation des classes moyennes. La visite du centre durera environ une trentaine de minutes et ensuite, échange avec les jeunes ; ce qui devrait nous permettre d'avoir une heure d'échange avec eux. Je vous sollicite pour préparer des questions. Dans la mesure du possible, j'assurerai mon rôle d'animatrice-modératrice en vous donnant la parole. Tout se fera en français, c'est quand même plus simple. Il est peut-être intéressant que vous ayez déjà des questions préparées pour que l'on ne perde pas trop de temps et que vous arriviez vraiment, concrètement au but par rapport à ces jeunes qui eux-mêmes vont expliquer un peu quel est leur dispositif.

Nous repartons ensuite en bus.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Présidente, pour s'assurer de la préparation et que les questions soient adéquates, s'il y a des documents au préalable, je serais intéressée de les recevoir. Il apparaît qu'aujourd'hui, les documents de nos interlocuteurs dont on avait demandé les versions préalables...

Mme la Présidente. - Je n'ai rien reçu. J'ai juste reçu en séance, le document de M. Antoine.

C'est le seul document qui m'a été remis.

Il est sur la plateforme. C'est la seule chose que nous avons reçue.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'anticipe peut-être pour celle du 19 mai, mais comme on avait demandé d'avoir les documents avant pour préparer. S'il y en a, merci de me les transmettre aussi, moi qui ne suis pas membre de la commission.

Mme la Présidente. - Bien entendu. Monsieur Hardy, notez bien que Mme Ryckmans reçoive tous les documents en bonne et due forme.

Nous quitterons le centre de jeunes à 12 heures 30, toujours en bus. Même si vous venez en voiture – car je pense qu'il y a aussi des questions de proximité, car c'est plus simple pour eux par rapport à Eupen – vous laisserez la voiture au premier parking, on ferait tout le tour en bus et ensuite, on reviendrait au parking après pour ne pas que l'on perde trop de temps.

Nous repartirons ensuite pour un déjeuner débat avec des représentants de plusieurs secteurs. Là, il y aura encore une prise de parole et des exposés assez rapides et toujours le principe de : « On entend, on pose des questions et on essaye d'être le plus concis possible dans son exposé de questions ».

À 14 heures 30, nous rencontrerons la Commission 2 et la Commission 3 du Parlement germanophone et nous aurons une présentation du dispositif général d'un point de vue politique. C'est le président des deux commissions qui sera notre premier interlocuteur, qui présidera l'ensemble de la rencontre, m'a confirmé M. Stoffels, et là, même dispositif avec présentation par le président, du dispositif et des perspectives. Là, on partira sur un échange.

À 16 heures environ, nous aurons une conférence de presse. La Communauté germanophone invitera ses propres journalistes. Ma question à votre égard est de savoir si nous partons déjà le matin avec des journalistes francophones ou pas. En fait, je vous demande si je peux lancer des invitations à la presse pour qu'ils puissent nous accompagner déjà dans le bus. Pour ceux qui sont intéressés, je vous fais rapport en vous disant s'ils veulent ou pas.

Si, j'ai demandé – je suis maîtresse de l'organisation de ce type d'information – je sais que ce n'est pas d'usage, mais l'on m'a dit que je pouvais le faire.

Quelle est l'idée de cette conférence de presse ? Ce serait que l'on aura la ministre qui interviendrait, mais je voudrais aussi que des représentants des différents groupes puissent intervenir, je pensais à M. Drèze ou à Mme Baltus-Mores. Je voudrais qu'un représentant de chaque groupe soit désigné pour qu'il soit directement interrogé par la presse sur l'intérêt de ce type de rencontre et que cela se fasse de la meilleure manière. Donc, les ministres et les parlementaires, quant à moi, j'aurai parlé suffisamment ainsi.

La seule chose que je vous demande, c'est que nous rencontrerons des jeunes qui vont peut-être être un peu

intimidés, si vos questions sont assez pratiques et concrètes, notre objectif au terme de la journée, c'est de se dire ce qui est transposable ou pas. Quelles sont les différences ? Que peut-on en faire ?

Je pense que la rencontre de l'après-midi sera très intéressante, car ils sont en train de réévaluer le dispositif des CEFA pour le rendre encore plus opérationnel. N'oubliez pas que c'est un dispositif mis en place depuis 25 ans chez eux et que nous allons seulement y penser.

Par rapport à cela, y a-t-il des réactions ? On m'a demandé également si vous seriez d'accord pour que des personnes de l'IFAPME, du FOREm et de la DGO6 et de SkillsBelgium nous accompagnent. Qu'en pensez-vous ? Fait-on juste une mission parlementaire ou embarquons-nous d'autres personnes ?

M. Drèze (cdH). - Je pense que c'est une bonne idée sur un sujet qui nous motive tous, que ce soient les parlementaires ou les institutions que vous avez évoquées. Si c'est logistiquement possible, pourquoi pas ?

Mme la Présidente. - Pour l'IFAPME, on me proposait deux candidatures : l'administrateur général ou directeur du centre IFAPME de Verviers. Au FOREm, je ne sais pas si Mme l'administratrice générale n'en a pas marre de nous voir. On va lui demander si elle veut nous envoyer la personne responsable du secteur, qui est M. Balfroid. À la DGO6, on me dit que ce serait Mme Bogaerts. Je ne sais pas si vous connaissez ce dispositif SkillsBelgium qui est assez impressionnant et la personne concernée serait M. Ourang. Nous pouvons donc donner notre accord sur le dispositif. Bien sûr, avec l'accord de la Conférence des présidents, nous lancerons les invitations une fois de plus.

La capacité du bus dépendra du nombre de parlementaires. Quelle date limite devons-nous mettre ?

Pour le 27 avril, veuillez marquer votre intérêt ou pas pour le déplacement, mais vous pouvez marquer votre intérêt en disant : « Je ne viendrai pas au Grognon ». Vous pouvez très bien y aller directement en voiture.

Je ne vais pas demander à Mme Baltus-Mores de venir jusqu'ici, pour elle, c'est juste à côté.

J'imagine que M. Stoffels sera là aussi. Le groupe socialiste, dans son ensemble, ainsi que sa présidente, prendra donc le bus. Il y a déjà six personnes.

Il faut que quelqu'un prenne le secrétaire sur ses genoux, sans lui, ce n'est pas possible.

(Rumeurs)

Non, la présidente ne peut pas faire cela, l'on pourrait croire qu'il y ait une collusion.

Il me reste encore un point très important. Pour ce jour-là, il y aura plusieurs séquences de travail. Il me faut un ou des rapporteurs.

(Réaction de M. Drèze)

Si d'ici là il y a d'autres velléités, Monsieur Drèze, il y aura de quoi faire. Je peux vous assurer qu'il y aura de quoi raconter.

Madame Vandorpe, vous irez directement, vous ne prendrez pas le bus, mais vous serez présente pour les repas.

A-t-on un médecin dans l'équipe, un médecin accoucheur ?

Au MR, serez-vous là ? Bus pas bus ? Vous serez présent, mais sans bus. Monsieur Henquet, vous envoyez un petit mot. L'on sait déjà que, si l'on nous compte, on est parti sur un bus de 15 personnes à l'aise. Il y a également le cabinet de Mme la ministre qui nous accompagne avec trois personnes. Cela ferait peut-être cinq personnes chez vous ?

Il faut la place pour les casiers de bière, le Peket, c'est mieux pour les voyages !

On a droit à un collaborateur par groupe.

La collaboratrice du groupe socialiste sera avec nous, Mme Sigrid Delvaux sera également là. Comme cela, elle pourra échanger avec Mme Vandorpe sur l'état d'avancée.

Sont pris en charge par le Parlement, les parlementaires. Le collaborateur du groupe est pris en charge par le groupe. Je ne vois pas ce qu'il y aura en plus puisque le bus sera payé et le repas là-bas sera pris en charge par la Communauté germanophone.

Peut-on considérer que ce point est clos et que l'on peut avancer sur la suite de notre travail ?

La commission a arrêté le projet de programme de la visite à Eupen sur la formation en alternance en Communauté germanophone le 5 mai 2015.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU LE 26 FÉVRIER 2015 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LA CRÉATION ET LA GESTION D'UN CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, EN ABRÉGÉ « C.F.C. » (DOC. 158 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « C.F.C. » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Gonzalez Moyano est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme la Ministre Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mme la Présidente, Mesdames Messieurs les parlementaires, il me revient le plaisir de vous présenter ce projet de décret qui a pour objet de porter assentiment à l'accord de coopération entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof pour la création et la gestion d'un cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé, nous parlerons du CFC, à savoir un dispositif porteur d'avenir pour tous les apprenants.

Le texte le mentionne explicitement, l'outil favorisera le renforcement de la transparence des qualifications pour tous les acteurs concernés et devrait assurer davantage de cohérence entre l'éducation, la formation, et l'emploi. En cela, nous nous positionnons résolument dans une démarche plus large à l'échelle de notre continent. Voyez l'ambition.

L'adoption de ce cadre s'inscrit dans la recommandation européenne de 2008 qui, elle, établit le

cadre européen de certification pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Le cadre européen de certification est un cadre de référence commun à l'Union européenne avec pour objectif d'aider les États membres, les organismes de formation et d'enseignement, les employeurs et, bien sûr, les citoyens à comparer les certifications délivrées par tous les systèmes européens d'éducation et de formation.

Le but est de favoriser la mobilité des travailleurs et des apprenants au sein de cet espace européen entre opérateurs dans une dynamique de développement permanent des compétences, indispensable outil au développement d'un marché de l'emploi.

L'objet du décret qui vous est soumis aujourd'hui concerne la création et, plus tard, la gestion du cadre pour la Belgique francophone.

À l'instar de celui qui a été mis en œuvre et créé par la Flandre et par la Communauté germanophone, c'est un instrument de classification des certifications. Il réfère pour cela un ensemble de critères correspondant à des niveaux déterminés d'éducation et de formation. Il vise à favoriser la continuité, la progressivité d'apprentissage des citoyens, à favoriser la mobilité des apprenants dans l'espace-temps francophone, belge, mais aussi européen, à renforcer la qualité intrinsèque des processus d'enseignement de formation et de validation des compétences, en veillant à l'adéquation du positionnement de chaque certification donnée dans ce cadre – vous allez le voir tout de suite – et enfin accroître la lisibilité des certifications de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof.

Le CFC est structuré en huit niveaux et est totalement compatible avec le cadre européen et, à l'interne de la Belgique, avec les cadres flamand et germanophone.

Il est à double entrée, c'est-à-dire que la première signifie les certifications de l'enseignement, la seconde pour les certifications professionnelles.

Ces deux types de certification sont positionnés en fonction des mêmes descripteurs génériques. Cela signifie que tous les niveaux de certification sont accessibles à toutes les certifications, qu'elles soient issues de l'enseignement ou de la formation professionnelle.

Les descripteurs génériques caractérisent, d'une part, les savoirs et les aptitudes et, d'autre part, le contexte, l'autonomie et la responsabilité. C'est ainsi qu'ils permettent de positionner des certifications à un niveau donné dans le cadre.

Pour pouvoir être positionnée, une certification devra nécessairement remplir toute une série de critères. Elle devrait être reconnue et validée par les pouvoirs

publics et relevés d'opérateur public d'éducation et de formation. Elle devra être en totale adéquation avec un ensemble significatif et cohérent d'acquis d'apprentissage, qui vont conduire à un ou plusieurs métiers, à un emploi.

C'est cela que vous devez garder en tête quand vous regarderez ce cadre référentiel : être le résultat d'un processus d'évaluation formelle par lequel l'autorité compétente établit que les acquis de l'apprenant correspondent à une norme déterminée.

Enfin, elle devra être organisée dans le cadre d'un dispositif de gestion de la qualité, en adéquation avec les principes de gestion de la qualité du cadre francophone de certification.

Le choix du niveau, qu'il soit d'ailleurs ou non prescrit par des dispositions légales, se justifiera en comparant les acquis d'apprentissage afférant à la certification délivrée au descripteur générique du cadre.

Concrètement, pour être précise, voici l'exemple d'un tableau qui présente les huit niveaux du cadre, ainsi que les descripteurs génériques avec quelques exemples succincts de description, de savoir, d'aptitude. Vous voyez que les deux colonnes grises représentent la double entrée pour les certifications délivrées, d'une part, par l'enseignement et, d'autre part, par les opérateurs de formation.

À quoi correspondent ces descripteurs ? Pour aider à votre compréhension, il faut retenir que les éléments qui interviennent dans la description de la deuxième colonne, c'est-à-dire les savoirs et les aptitudes, répondent à trois questions. Elles sont celles-ci :

- de quel type de savoir et aptitude s'agit-il ?
- quel type d'activité permet-il ?
- enfin, pour obtenir quel type de résultat ?

Dans quel type de situation sont-ils mobilisés ? Avec quelle complexité ?

Par exemple, si vous prenez le niveau 4, les savoirs et aptitudes correspondent à rechercher et sélectionner des informations adéquates dans le cadre de la résolution de problèmes concrets.

La troisième colonne identifie, quant à elle, le contexte, l'autonomie, la responsabilité à chaque niveau et répond pour sa part aussi à trois questions :

- avec quel degré d'autonomie ?
- Avec quel degré de complexité ?
- Avec quel niveau de responsabilité ?

Si je reviens au même exemple du niveau 4, le contexte, l'autonomie et la responsabilité du niveau 4 correspondent à « agir avec une marge d'initiative restreinte ». La combinaison et la gradation de ces éléments permettent de distinguer les huit niveaux du cadre, à savoir que les descripteurs ont été approuvés

par l'ensemble des opérateurs d'enseignement et des formations des trois entités francophones.

À titre indicatif et sous réserve de la décision de l'instance de pilotage – c'est une réserve importante – le certificat d'apprentissage de l'IFAPME serait positionné au niveau 4. C'est notamment le cas pour le métier de mécanicien polyvalent automobile, pour le métier de coiffeur ou coiffeuse, pour le métier d'esthéticien, souvent esthéticienne.

Le diplôme de formation en chef d'entreprise de l'IFAPME, lui, par contre, correspondrait au niveau suivant, c'est-à-dire le 5.

Par ailleurs, le certificat d'enseignement secondaire supérieur correspondrait au niveau 4. Le baccalauréat correspondrait au niveau 6, le master au niveau 7, le doctorat au niveau 8.

Ceci n'est pas fixé indéfiniment. Il faut que l'instance de pilotage le décide. C'est pour vous donner déjà une première idée de ce à quoi devraient correspondre les différentes certifications.

De manière très concrète et pour comprendre, le processus qui va permettre aux différentes certifications d'être positionnées, l'accord de coopération qui est sur la table aujourd'hui, va créer une instance de pilotage et de positionnement. Cette instance va jouer le rôle de guichet de gestion de toutes les demandes de certification. Cette agence sera intégrée – vous le voyez sur la diapositive – à l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'AEF, ce qui lui permettra de remplir pleinement son rôle de point de référence européen. C'est un organisme qui existe déjà.

L'instance de pilotage sera composée d'un comité de direction – vous le voyez dans l'encadré – composé de quatre représentants du SFMQ – souvenez-vous, le Service francophone des métiers et qualifications – de quatre représentants de l'ARES – pour ceux qui suivent la Commission de l'enseignement supérieur, l'Académie des recherches de l'enseignement supérieur – et d'un expert indépendant.

Il y aura également une cellule exécutive qui sera en charge de la coordination, du secrétariat. Un comité d'experts qui sera composé de l'ARES et du SFMQ, ainsi que d'opérateurs de l'enseignement et de la formation. Ce comité va être chargé d'apporter au comité de direction des avis sur les orientations prises ou à prendre et toutes les informations qui seraient utiles pour améliorer le fonctionnement du dispositif.

Enfin, vous le voyez sur la droite, il y aura également un conseil de recours qui va assurer le suivi des recours introduits, que ce soit par un membre du comité de direction qui serait en désaccord avec les décisions de ce comité, ou bien que ce soit par un

opérateur qui serait en désaccord avec une décision sur le positionnement d'une certification.

L'instance devra définir les procédures de positionnement des certifications de manière opérationnelle. Elle devra les mettre en œuvre, les évaluer et, le cas échéant, comme toute politique qui se respecte, en fonction de l'évaluation, devra les adapter.

Elle devra aussi assurer la gestion de la qualité du processus. À terme, c'est essentiel, elle aura pour mission de favoriser une convergence des systèmes et des procédures de gestion de la qualité des différents secteurs de l'éducation et de l'information. Je veux parler de l'enseignement obligatoire, supérieur et de la formation professionnelle.

La demande de positionnement d'une certification ou d'un bloc de certifications est introduite auprès de l'instance, plus précisément du comité de direction :

- soit par le SFMQ pour les formations pour lesquelles un profil de formation a déjà été développé ;
- soit par l'ARES pour les formations pour lesquelles un référentiel de compétences a été défini ;
- soit par un opérateur public de formation professionnelle ou le consortium de validation des compétences pour les formations professionnelles, sauf celles qui ont été développées par le SFMQ, bien entendu, qui seront directement portées par le SFMQ ;
- par les conseils généraux compétents en ce qui concerne les formations organisées au niveau secondaire par l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale, à l'exception des formations qui, bien sûr, auront été développées par le SFMQ ;
- enfin, dernière voie pour introduire une demande de certification, c'est le Conseil supérieur des sports, pour tout ce qui concerne les formations aux métiers du sport.

Sans entrer plus avant dans le descriptif de l'outil dont vous venez de prendre connaissance, je voudrais vous faire part d'une satisfaction : nous nous apprêtons à franchir ensemble, ici, une étape qui m'apparaît extrêmement importante pour l'avenir de nos concitoyens et en particulier des jeunes.

Le texte qui vous est soumis est fondamental. Il transcende tous les cloisonnements pour associer la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Cocof dans les domaines essentiels – et ce n'est pas M. Henquet qui me contredira – de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'emploi. Ici aussi, il s'agit encore une fois de renforcer les liens entre ces différents mondes, et cela, en faveur de notre développement global et, in fine, de notre développement économique et social.

Ce cadre francophone des certifications a une portée incroyablement concrète et pratique. Il va fonctionner comme un outil de traduction qui va permettre une meilleure lecture des systèmes d'éducation et de formation et, in fine, des certifications qui sont délivrées, du résultat que l'on obtient.

Il va faciliter la mobilité des apprenants, mais aussi la mobilité des travailleurs au sein des systèmes d'éducation, de formation en Wallonie, à Bruxelles, mais aussi au sein de l'Union européenne. Cela va permettre aux employeurs, aux opérateurs, aux citoyens de mieux comprendre les certifications qui sont délivrées. Cela facilitera aussi la reconnaissance de tous ces acquis. Cela va favoriser le développement individuel et collectif de nos concitoyens dans nos entreprises, dans notre Région.

Au nom du Gouvernement, je suis donc très heureuse de le soumettre à votre assentiment.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci pour cet exposé. C'est vrai que l'on a des motifs de se réjouir quand on entend les objectifs de cet organe, à savoir l'harmonisation européenne. Tout le monde est pour. Cela va transcender les clivages, renforcer les liens, faire mieux comprendre l'organisation et les liens entre la formation, l'éducation et l'emploi.

La première remarque qui nous vient à l'esprit est la suivante, on parle souvent de simplification. En voyant tous ces schémas extrêmement complexes, ne va-t-on pas arriver à l'effet inverse, à savoir une complexification ? Plus personne ne va s'y retrouver. C'est ma crainte. On parle souvent de l'effet lasagne. Ne sommes-nous pas occupés à faire une lasagne super géante ? Même si je précise que l'objectif nous paraît tout à fait raisonnable, mais parfois le mieux est l'ennemi du bien.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je m'interrogeais sur la nécessité de ce cadre par rapport aux filières de l'enseignement où c'est le diplôme et le « Cadre Bologne » qui fait la certification.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour son exposé. Mes commentaires seront relativement brefs étant donné qu'il y a un article unique. Je pense que l'on peut tout de même saluer la création de ce cadre francophone et, à l'inverse de

M. Henquet, je pense que cela s'intègre bien dans cette dynamique de simplification, parce que tout le monde a le droit de savoir si son diplôme est valable, quel que soit l'endroit où il est ou quelle que soit la fédération.

Je voudrais simplement demander à Mme la Ministre si elle peut nous donner un calendrier de la mise en œuvre de ce cadre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - La démarche est, pour nous, fondamentalement positive. Elle implique un grand nombre de partenaires qui ont d'ailleurs émis, dans le cadre du dossier, une série d'avis. L'accueil de ces structures partenaires est globalement positif, même s'il y a des remarques à gauche et à droite.

Je voudrais juste répercuter ici trois de ces remarques et demander l'avis de Mme la Ministre à ce propos.

La première remarque concerne l'équilibre des acteurs au sein de l'instance de pilotage. Plusieurs acteurs concernés et consultés s'inquiètent du poids prédominant de l'ARES et du SFMQ. Ils craignent que cela n'influence le choix du niveau de positionnement de certaines certifications issues de la formation professionnelle. En d'autres termes, les niveaux les plus hauts resteraient l'apanage de l'enseignement. En particulier, l'IFAPME évoque ces modules de formation de comptable, pour prendre un exemple précis, qui mériteraient, selon elle, de figurer dans l'élite en regard des demandes du marché du travail. Quel est l'écho de Mme la ministre par rapport à cette appréhension ?

La deuxième remarque concerne les formations générales. Au point 4, page 61, du rapport, « Le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale s'étonne de ne pas voir le moyen de positionner les formations certifiantes relevant de la formation générale, par exemple, le CEB, le C1D, le C2D ou le CESS, alors qu'elles indiquent à tout le moins un niveau de maîtrise et de savoir, d'aptitude et de comportement y compris professionnel. Les nombreuses offres d'emploi faisant mention du CESS ou de l'obligation de détenir ce dernier pour entrer dans la fonction publique ou dans le secteur tertiaire au sens large en témoignent à suffisance. Il faudrait prévoir la possibilité de les positionner dans le cadre ». Je demande à Mme la Ministre ce qu'elle pense de cette remarque qui renvoie au cœur même de la réforme. Y a-t-il un malentendu sur la raison d'être, la vocation ou le périmètre du cadre ? Celui-ci ne peut-il intégrer l'ensemble des enseignements et formations dispensés en Belgique francophone, dès lors qu'ils sont certifiés par l'autorité compétente ?

Enfin, la troisième remarque concerne le secteur associatif. L'accord de coopération insiste sur le caractère public des certifications admissibles au

positionnement dans le CFC. Certains organismes consultés, dont le FOREm, s'interrogent à ce sujet. Qu'en est-il des certifications délivrées par des opérateurs constitués en ASBL – par exemple, les centres de compétence que vous avez évoqués tout à l'heure au nombre de 25 – et qui, bien que poursuivant une mission d'intérêt public, ne répondent pas au statut d'autorité compétente ? La question étant l'accord de coopération soumis à notre assentiment, donne-t-il ou pas tous les apaisements à cet égard ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'ai la même question que la dernière évoquée par M. Drèze, à savoir la place des opérateurs privés et des opérateurs associatifs. Les associations ne seraient pas concernées, même s'il est noté que la formation peut toujours avoir lieu et être donnée sans risque pour l'apprenant. Il y a une plus-value, c'est celle que vous avez recherchée par l'organisation de cette instance et il serait regrettable que les associations ne s'y retrouvent pas.

Ma deuxième question porte sur l'avis du Conseil d'État. Il y a eu un avis sur la dernière mouture rappelant les dispositions du premier avis du Conseil d'État qui date d'il y a un an. Il n'y a aucune remarque ou aucun commentaire sur la question du genre alors que nos dispositions du décret Gender Mainstreaming sont d'application. En toute logique, il serait nécessaire que ce décret, avant d'être validé, fasse l'objet du test genre qui est maintenant en œuvre, y compris à la Région wallonne, puisque les dispositions et le plan Gender ont été lancés par M. le Ministre. J'aimerais avoir votre avis sur cette question.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je remercie l'ensemble des parlementaires pour leur intérêt à ce décret qui porte assentiment. Je vais répondre à toutes vos questions.

Pour répondre à M. Henquet qui s'inquiétait de l'effet lasagne, a-t-on créé encore ici un nouveau brol ? C'est vrai que vous avez un beau tableau sous les yeux.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'on part d'organismes qui existent, de choses qui existent déjà, d'acteurs qui sont déjà extrêmement impliqués sur le terrain. On parle de l'AEF, l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. C'est dans ce cadre que les travaux vont se passer, mais avec la création d'instances auxquelles vont participer des personnes, des acteurs de terrain déjà investis aujourd'hui dans l'emploi, dans la formation, dans l'enseignement. C'est tout l'intérêt de la démarche, c'est de ne pas recréer un nouveau brol, un nouveau truc, mais au contraire, de faire se parler ces différents

mondes, de les faire se comprendre et qu'ils arrivent in fine à un langage commun.

Si vous le voyez bien, nous avons encore un tableau à huit niveaux et à deux entrées dans les deux dernières colonnes. Probablement que l'objectif ne va pas se faire tout de suite, je pense qu'il ne faut pas frustrer quiconque, il faut essayer d'avancer pas à pas, mais je pense que l'objectif final serait de reconnaître huit niveaux d'expertise et de compétence, indépendamment que l'on soit issu du secteur de l'enseignement ou de la formation.

C'est ce que vont réclamer demain les employeurs. On le comprend tous.

C'est le cas en Flandre et en Communauté germanophone. Demain, ce sera le cas en Wallonie. C'est un peu plus compliqué parce que nos instances sont un peu plus complexes, un peu plus en silo.

En tout cas, je pense que c'est une belle démarche, c'est un pas en avant dans la compréhension mutuelle entre ces différents secteurs. Ce sont de nouvelles missions qui leur tiennent à cœur aussi. Cela va se voir sur le terrain rapidement.

L'enseignement fait déjà de la certification et c'est reconnu : il y a Bologne, et cetera. Il faut savoir que l'enseignement donne in fine des effets de droit, que derrière la certification, nous allons trouver ici des compétences, ce qui n'est pas la même chose.

Nous voulons nous ancrer dans ce modèle, à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays, à l'instar de ce qui se fait dans les autres Régions de notre propre pays. Il y a une volonté de mettre à plat et de reconnaître les différents niveaux de compétence, de certification, indépendamment que l'on soit issu de l'enseignement, du secteur de la formation ou du secteur du travail.

En termes de calendrier, les futures étapes seront, dans un premier temps, de mettre en place toutes ces instances. D'abord la cellule exécutive. C'est l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui va prendre en charge le recrutement de deux personnes : un administratif et une personne pour la coordination. En termes d'impact budgétaire, je vous réponds tout de suite, cela se fera via des budgets FSE et via des fonds propres de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

On va mettre en place le comité de direction. Il nous faut solliciter, d'une part, l'ARES et, d'autre part, le SFMQ pour qu'ils désignent leurs représentants et on va mettre en place le comité d'experts. Là, nous devons solliciter tous les opérateurs de terrain, de formation, d'enseignement, pour qu'ils désignent leurs représentants.

Quand on aura déterminé toutes les compositions de ces instances, il faudra travailler sur la communication.

Il faudra communiquer, d'une part, vers les opérateurs et, d'autre part, vers le grand public. Nous voudrions une communication accessible et qui mettra surtout en valeur les avantages de ce nouveau système. Concrètement, je souhaite que ces travaux démarrent le plus rapidement possible pour que le cadre puisse devenir opérationnel.

À cet égard, l'article 20 de l'accord de coopération prévoit aussi des mesures transitoires. Celles-ci vont permettre à la formation professionnelle de positionner des groupes de certification. Ces groupes de certification, qu'ils soient ou non adossés à un profil SFMQ, pourront être introduits via une procédure accélérée. Vous voyez que l'idée est de le mettre en place très rapidement, de ne pas passer par des centaines de demandes – dont on ne viendrait pas à bout –, mais d'avoir des groupes de certification pour permettre rapidement la mise en œuvre de ce cadre.

Comme je vous l'ai dit, il y a un processus permanent d'évaluation qui va permettre, le cas échéant, d'adapter s'il y avait un mauvais positionnement. C'est déjà le cas pour l'enseignement par blocs. C'est déjà admis, c'est réglementaire, mais ce n'était pas admis pour la formation professionnelle. M. Drèze me posait des questions sur les inquiétudes du secteur de la formation. Il a été demandé qu'il soit aussi autorisé à déposer par blocs leurs demandes de certification, ce qui va encourager une certaine rapidité dans la reconnaissance et pour tous les certificats d'apprentissage de l'IFAPME, par exemple.

En quoi consiste un groupe ? Un groupe doit être constitué de certifications qui appartiennent à un même niveau. Cette appartenance doit bien sûr être attestée sur la base d'un dossier, qui reprend tout le référentiel de formation, l'évaluation et la proposition de niveau, bien entendu.

Concernant le positionnement accéléré, j'attire votre attention sur le fait que c'est une période transitoire : c'est valable deux ans. Pendant cette période, l'instance de pilotage devra effectuer une vérification de la validité du positionnement pour chaque certification. S'il n'y vient pas à bout, il y a une possibilité de reconduire encore deux ans pour aller de l'avant et poursuivre le travail avec l'intelligence nécessaire.

Vous m'avez posé la question sur les acteurs de la formation qui se sentent un peu pris d'assaut par les acteurs de l'enseignement, l'ARES, le SFMQ, toutes des instances bien rodées. En fait, la composition de l'instance rassemble non seulement les personnes qui représentent l'enseignement, mais aussi des personnes qui représentent la formation professionnelle, des représentants du SFMQ, des représentants de l'ARES. Pourquoi ? Parce que c'est là que l'on trouve les spécialistes de la production de profils de formation, de profils d'enseignement, auxquels s'adossent les certifications, tant au niveau de l'enseignement qu'au

niveau de la formation qualifiante. Ce sont les certifications qui se retrouveront principalement aux niveaux 1 à 4 du cadre que je vous ai montré tout à l'heure. D'autre part, on va retrouver l'ARES, c'est-à-dire l'enseignement supérieur qui va surtout cibler les niveaux de qualité 6 à 8 du cadre.

Dans le mécanisme de décision, comme les acteurs de la formation ne sont pas très nombreux en termes de représentation, il est prévu – et vous le lirez à l'article 6, § 3, de l'accord – pour éviter que toute composition soit mise en minorité, d'obliger un quorum de présences, de privilégier la recherche de consensus et, à défaut de consensus, de prendre les décisions à deux tiers des voix. Deux tiers des voix, c'est quand même important, dont au moins une d'un représentant issu du secteur de la formation professionnelle. Il y a eu un point d'attention très fort pour permettre de sauvegarder les intérêts du secteur de la formation professionnelle, sans vouloir augmenter le nombre de représentants, c'eût été tout à fait inutile. On n'augmente pas tout simplement pour une raison de représentativité. On a donc trouvé une autre voie, c'est-à-dire obliger, au-delà de la majorité des deux tiers qui est sollicitée dans les décisions, d'avoir au moins à l'interne de ces deux tiers un représentant issu du monde de la formation professionnelle. Puis, comme vous le voyez sur la diapositive, il est possible de s'adresser à une instance de recours pour qu'il y ait, le cas échéant, un arbitrage.

On a beaucoup parlé de référentiel « métiers », de positionnement dans le cadre de formations qualifiantes, mais va-t-on positionner les certifications générales ? Vous m'avez parlé du CESS. Comme cela se fait dans d'autres pays européens et dans d'autres communautés de notre pays, les propositions de positionnement émaneront non plus du SFMQ – parce que le SFMQ n'a de compétence que pour les formations qualifiantes –, mais par un des conseils généraux compétents en ce qui concerne les formations – hors formations qualifiantes bien sûr – organisées au niveau secondaire par l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale. Tout cela est bien prévu également par les acteurs qui sont complètement concernés et impliqués à ce niveau-là.

En ce qui concerne les certifications pour les ASBL comme les centres de compétences, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les certifications pourront être sollicitées via des opérateurs comme le FOREm qui, lui, est reconnu comme opérateur de formation. Il n'y a donc pas de souci à cet égard.

La question était de la représentativité dans le comité d'experts. On va retrouver des représentants de l'Interfédération des EFT-OISP. On va retrouver, dans le comité d'experts, toute une série de personnes issues de ce monde associatif important dans le secteur de la formation. Je voulais vous rassurer à cet égard.

Sur la question du genre, en tout cas dans l'analyse qui a été portée, il n'y avait pas de discrimination particulière. Au contraire, le fait de pouvoir porter la certification indépendamment du genre de l'un ou de l'autre pouvait engranger des avancées significatives et positives, peut-être même pour des formations dans lesquelles on n'a pas l'habitude de voir soit les hommes, soit les femmes. Cela, c'est encore une autre histoire et il y aura des efforts à faire, mais ce n'est pas ici que l'on va les trouver. Là, on est au niveau de la certification et personne n'a relevé de difficultés à l'égard de la question du genre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces explications. Que l'on ne se méprenne pas sur notre position, on y est favorable, puisque tout ce qui vise l'harmonisation ne peut aller que dans le bon sens.

Maintenant, c'est vrai que conceptuellement cela paraît un petit peu compliqué. On craignait cet effet lasagne dont j'ai parlé, mais vous avez apporté des réponses concrètes et précises à nos inquiétudes, je vous en remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous entends bien pour la réponse sur la question du genre. Simplement, la question devrait être posée très formellement aussi de l'avis d'un test genre sur la procédure. J'entends bien que cela peut avoir des conséquences positives ou négatives. Par exemple, il pourrait y avoir une réflexion sur la représentation des experts en termes de genre, par exemple, dans les comités de direction pour bien s'en assurer à l'avenir. Le passage par le test est nécessaire normalement, au-delà de ce que vous nous dites.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Lorsque le texte est passé au Gouvernement, il n'y avait pas d'obligation de passer par le test genre ; maintenant cela l'est.

Par ailleurs, nous sommes tout de même passés par le Conseil d'État, qui n'a fait aucune remarque non plus à son égard. Il n'y a pas d'obligation. Si demain ce texte passait au Gouvernement, il passerait bien sûr obligatoirement par le test genre.

Mme la Présidente. - Mme Ryckmans êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote de l'article unique

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « C.F.C. » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1).

Excusez-moi, Madame Baltus-Möres, mais c'est un texte qui serait issu, me dit-on, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire. C'était une matière transférée. Vous êtes pour par le cœur et nous en prenons note. Par contre, Mme Lecomte peut voter en bonne et due forme.

L'article unique est adopté à l'unanimité.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « C.F.C. » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1).

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

(M. Henquet, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA RÉDACTION DU FUTUR PACTE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION »

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PACTE POUR L'EMPLOI »

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PÉRIMÈTRE DES AIDES À L'EMPLOI CONCERNÉES PAR LA FUTURE SIMPLIFICATION »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PACTE POUR L'EMPLOI ET LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX »

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PARTENAIRES SOCIAUX ASSOCIÉS AU PACTE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION »

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA REFORTE DU SYSTÈME D'AIDES À L'EMPLOI »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Zrihen, sur « la rédaction du futur pacte pour l'emploi et la formation » ;
- de Mme Gonzalez Moyano, sur « le pacte pour l'emploi » ;
- de Mme Vandorpe, sur « le périmètre des aides à l'emploi concernées par la future simplification » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le Pacte pour l'emploi et la concertation avec les partenaires sociaux » ;
- de M. Drèze, sur « les partenaires sociaux associés au Pacte pour l'emploi et la formation » ;
- de M. Prévot, sur « la refonte du système d'aides à l'emploi ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, vous avez récemment chargé les partenaires sociaux de rédiger le futur pacte pour l'emploi et la formation en Wallonie. Cette volonté de participation des partenaires sociaux

relève notamment de l'idée que les patrons et syndicats connaissent des situations leur permettant d'aborder les problèmes de l'emploi au travers d'un prisme que les pouvoirs publics n'ont pas.

Vous leur avez ainsi confié de porter la réflexion sur six chantiers prioritaires. Il s'agit plus que jamais d'un défi pour l'emploi qui nécessite une mobilisation accrue de tous les acteurs concernés afin que ces derniers envisagent des propositions et des stratégies communes pour redresser l'emploi dans notre Région. Ce véritable processus de concertation répond à l'émergence d'une réelle logique positive autour d'un projet commun.

Ne craignez-vous pas des difficultés de synergies entre les différents acteurs concernés, à l'image de ce qui se produit au niveau fédéral et, en conséquence, des distorsions, voire des oppositions non conciliables entre les différents partenaires ?

Les six chantiers prioritaires sont ceux de la réorganisation du paysage des aides à l'emploi, des places de stage, de l'orientation professionnelle, du contrat d'insertion, des incitants financiers à la formation continue des travailleurs et enfin l'établissement d'outils d'analyse sur les politiques d'emploi et de formation.

Qu'attendez-vous des chantiers de réflexion portés sur ces différentes thématiques ? Quand pensez-vous être en possession des propositions et stratégies communes élaborées à leur sujet ? À quel rythme sont prévues les concertations entre les acteurs concernés ?

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, le Gouvernement planche actuellement sur un pacte pour l'emploi avec, au menu, insertion, stages en entreprise ou orientation professionnelle. Le dossier le plus lourd est confié aux partenaires sociaux. Ceux-ci ont trois mois pour formuler des propositions. Les travaux en vue d'un pacte wallon pour l'emploi ont débuté, il y a trois semaines, à Namur, avec le comité de pilotage de l'opération, mis en place par vos soins, et qui rassemble également M. le Ministre-Président Paul Magnette, les deux « vice-Premiers » régionaux, MM. Maxime Prévot et Jean-Claude Marcourt, ainsi que huit représentants des partenaires sociaux.

Ce comité de pilotage devrait se réunir toutes les deux semaines. Est-ce correct ?

Dans l'intervalle, des groupes de travail régleront les aspects techniques de dossiers. L'objectif est de parvenir à un texte consensuel pour la fin de l'année avant une déclinaison progressive dans la législation régionale.

La réforme des aides à l'emploi, elle, concerne 1,5 milliard d'euros. À ce sujet, pouvez-vous nous en dire davantage ? Ces aides sont-elles destinées aux

jeunes demandeurs d'emploi ? Qu'en sera-t-il concrètement de ce pacte ? Qu'en est-il actuellement des partenaires sociaux ?

Il semblerait que ce pacte par la coalition PS-cdH doive régler la question des places de stage en entreprise dans le cadre de la formation professionnelle et la formation en alternance.

Pouvez-vous nous donner de plus amples informations à ce sujet ? Pouvez-vous également nous éclairer sur le futur contrat d'insertion que vous entendez mettre en œuvre pour les jeunes qui restent sans emploi 18 mois après la sortie de l'école ?

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, je vais vous épargner l'introduction puisque cela a plus ou moins été dit par mes collègues.

Ma principale interrogation porte sur les contours, le périmètre de cette démarche de concertation. L'ensemble des aides à l'emploi existantes sont-elles concernées par cette remise à plat ? Se limite-t-on aux dispositifs, déjà nombreux, liés au secteur privé et à l'économie marchande ?

Par exemple, les aides APE, qui soutiennent l'emploi dans le secteur associatif non marchand ainsi que dans certains services publics, sont-elles intégrées à la réflexion ?

Par ailleurs le titre-service, qui n'est pas la moindre responsabilité héritée du Fédéral, tant en regard de son poids budgétaire que de son importance sociale et le nombre d'emplois concernés, constitue un dispositif assez spécifique dans nos politiques. Est-il lui aussi appelé à passer sur le tamis du comité de pilotage, formé par le Gouvernement et les partenaires sociaux ?

J'aimerais aussi vous entendre sur le calendrier et la méthode. Les partenaires sociaux seront-ils amenés à remettre des propositions séparées, avec des échéances distinctes, pour chacun des gros chantiers soumis à leurs réflexions ?

On sait qu'en matière de concertation sociale, le consensus est souvent difficile à trouver puisque c'est un équilibre d'ensemble où « tout est dans tout » et, comme le dit la formule consacrée : « S'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien ».

Enfin, la DPR va plus loin que d'annoncer simplement la négociation d'un pacte et la simplification des aides existantes. Elle fixe aussi certaines priorités politiques comme l'emploi des jeunes. Les groupes cibles à privilégier – les jeunes ou les bas salaires, par exemple – sont-ils imposés dans le cahier des charges qui est soumis aux partenaires sociaux ou ces derniers ont-ils la latitude de les déterminer eux-mêmes ?

M. le Président. - Je vous remercie, Madame Vandorpe, de nous avoir épargné une introduction que l'on a déjà entendue deux fois. Je suggère donc aux trois autres orateurs de faire pareil.

(Rires)

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, je pense que l'ensemble des questions et le fait qu'il y ait six questions sur le sujet démontrent l'importance de ce chantier, de ce Pacte pour l'emploi. Ma question est généralement plus ouverte puisque, on le sait, la feuille de route a été communiquée aux partenaires sociaux, à charge pour eux de s'entendre sur les propositions. Elle porte sur les six chantiers, je ne vais pas les citer à nouveau.

Un accord des partenaires sociaux serait attendu pour la fin juin. J'ai donc un calendrier différent de ce que Mme Gonzalez Moyano avançait. La question, me semble-t-il, est : pouvez-vous nous présenter ce projet de Pacte pour l'emploi ? Quels sont les acteurs qui sont invités à y contribuer ? Quelle est la méthodologie qui sera suivie ? Pouvez-vous nous expliquer votre motivation à mettre en place une telle concertation ?

Une telle mise en chantier gagne, certainement, à une large consultation des acteurs. Jusqu'où s'étend cette consultation ? Quel est le périmètre des acteurs au-delà des personnes prévues pour le Comité de pilotage ? Comment le Parlement sera-t-il tenu informé des avancées de cette concertation tout au long de ce processus ?

M. le Président. - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, pour ma part, je vais aborder un aspect particulier qui est la composition des partenaires sociaux qui sont invités à la discussion autour du Pacte pour l'emploi. Je vous avais interrogée à la première commission du 30 septembre 2014 sur le sujet. Vous m'aviez répondu, je cite : « Nous avons en Wallonie un dispositif de dialogue social structuré et efficace, via le Conseil économique et social de Wallonie ».

Cela étant, dans la presse, on répercute surtout le fameux GPSW, le Groupe des partenaires sociaux de Wallonie, qui est une émanation du CESW, mais ce n'est pas la même composition. Je me référerai à une publication de la revue Wallonie de ce CESW de janvier-février 2014, qui précisait ceci, je cite : « Ses missions seront d'établir et de proposer des positions communes sur les grands thèmes socio-économiques relevant de la compétence de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le GPSW ne se substituera ni au groupe des 10, ni au CESW, ni au CES de la Communauté française. »

Je continue la citation : « Les thématiques prioritaires, sans pour autant être exclusives, porteront sur les dossiers liés aux transferts des compétences issus de la sixième réforme de l'État. Le GPS sera composé de représentants des organisations interprofessionnelles présentes au bureau du CESW, soit deux représentants par organisation syndicale FGTB et CSC, et un représentant par organisation d'employeur, l'Union wallonne des entreprises, l'UCM, la FWA et l'UNIPSO ». La publication Wallonie précisait que la présidence du GPS serait exercée par M. Reuter.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous nous fournir quelques informations concrètes sur la composition du groupe des partenaires sociaux réunis autour de la table des négociations du Pacte pour l'emploi et la formation ?

Vous connaissez mes préoccupations sur les différents secteurs et la nécessité, selon moi, en tout cas dans certains cas, d'associer autour de la table des représentants sectoriels. Je pense, en particulier – vous vous en doutez – au secteur associatif, notamment les CISP, ou encore les titres-services. Pouvez-vous nous donner vos orientations à cet égard ?

M. le Président. - Pour ceux qui n'auraient pas encore compris la nature de la problématique, M. Prévot va nous faire une brillante synthèse de tout cela.

(Rires)

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Je ne vais quand même pas me limiter à dire : « idem » et poser mes deux questions, cela ne ressemblerait à rien.

Je vais essayer d'être rapide, Madame la Ministre. Comme on l'a dit, le 30 mars, vous avez rencontré, avec vos collègues du Gouvernement, les partenaires sociaux en vue de réformer les aides à l'emploi en Wallonie.

Cette réunion sonnait le début des discussions devant aboutir pour la fin de l'année et selon un agenda déjà bien ficelé au futur Pacte pour l'emploi et la formation.

Ce pacte aux nombreux défis se déclinera en six grands points, dont la diminution des aides à l'emploi et la création d'un contrat d'insertion pour les jeunes qui constituent déjà les thèmes centraux de cette discussion.

Les quatre axes restants seront la création des places, tout cela, on l'a dit.

Deux petites questions, Madame la Ministre. La presse annonce une réunion toutes les deux semaines du comité de pilotage. Vous êtes-vous déjà rencontrés depuis ? Si oui, quelles sont les premières avancées ?

Pouvez-vous nous exposer les lignes de fond qui délimiteront le travail des partenaires sociaux à qui vous laissez le volet réduction des aides à l'emploi ?

Enfin, leur avez-vous exposé vos objectifs par rapport à celles-ci et quelle devra être, selon vous, leur forme finale ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais d'abord vous remercier pour l'intérêt à cette question qui est un axe majeur de réforme au cours de cette législature et qui va prendre un certain temps en terme de travail.

Je vais répondre rapidement sur la question de l'agenda. Néanmoins, quand je dis : « un certain temps », quand on va parler du pacte, il y aura derrière tout le travail d'ampleur à pouvoir décliner.

La vocation de ce projet de Pacte pour l'emploi et la formation, pour être bien claire, est de rassembler, dans un document déclaratif, les engagements des uns et des autres, c'est-à-dire les engagements conjoints des partenaires sociaux et du Gouvernement quant aux actions que chacun, individuellement ou bien collectivement, compte entreprendre pour améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi en Wallonie.

Le contenu du pacte sera préparé par un groupe de pilotage qui est composé, pour les représentants des employeurs et des travailleurs, par huit représentants maximum à désigner par le GPSW. Comme l'a dit M. Drèze, le GPSW est composé des organisations interprofessionnelles représentées au bureau du Conseil économique et social de Wallonie, c'est-à-dire l'Union wallonne des entreprises, l'Union des classes moyennes, l'Union des entreprises à profit social, la Fédération wallonne de l'agriculture, pour ce qui concerne les représentants des employeurs et, pour ce qui concerne les représentants des travailleurs, la CSC et la FGTB.

Pour le volet Gouvernement wallon, il s'agit d'un représentant du ministre-président, d'un représentant de chaque vice-président et un représentant de la ministre de l'Emploi et de la Formation qui, par ailleurs, assure la présidence du groupe. Un autre représentant de la ministre de l'Emploi et de la Formation assurera le secrétariat du groupe.

En fonction des thématiques qui seront abordées, ce groupe de pilotage pourra être étendu – et c'est là que c'est important – et intégrer un représentant, par exemple, du ministre du Budget ou de tout autre collègue ministre, en fonction de la compétence qui y sera associée, en fonction de la marche des travaux.

Le groupe de pilotage pourra s'associer les compétences d'experts, susceptibles de venir éclairer les

débats, favoriser l'avancée des idées. Ces experts seront issus soit des administrations, soit des secteurs pour répondre, à nouveau, à la question de M. Drèze qui aurait bien voulu y voir des représentants sectoriels.

La méthode de travail a été organisée autour de cinq grandes étapes.

D'abord, après avoir arrêté la désignation de ses membres au cours de la première réunion qui s'est déroulée le 30 mars, le groupe de pilotage a dû fixer l'agenda de travail et, en quelque sorte, la table des matières. Cette table des matières doit refléter les attentes, tant du Gouvernement que du GPSW. Elle sera présentée au Gouvernement wallon pour approbation dans les prochaines semaines.

Deuxième étape, pour chacun des thèmes décidés de commun accord et à l'ordre du jour des travaux, le groupe de pilotage va réaliser une fiche pour dresser l'état de la situation en Wallonie, pour exprimer les priorités des différentes parties et ainsi déterminer les enjeux partagés à moyen terme, à long terme, ainsi que les apports potentiels des différentes parties.

Troisième étape, en fonction du caractère plus ou moins technique ou complexe des thématiques, le groupe de pilotage pourra confier l'alimentation et la rédaction des fiches à un groupe technique restreint. Ce ne sera pas le cas pour toutes, ce sera le cas pour les plus compliquées. Si nécessaire, le groupe technique restreint pourra faire appel à une expertise externe, à la demande des représentants du Gouvernement ou à la demande des représentants des partenaires sociaux.

Vous voyez qu'à chaque étape, il y a toujours moyen de s'adjoindre de l'expertise.

Quatrième étape, le groupe de pilotage va suivre l'état d'avancement des travaux, à raison d'une réunion toutes les deux semaines. C'est le rythme que nous suivons actuellement, je vous le confirme. Ces rencontres – il y a encore eu une réunion cette semaine – régulières vont permettre de concerter progressivement les points de divergences qui viendraient à l'ordre du jour. C'est important de pouvoir rapidement s'y atteler et, le cas échéant, les lever.

Le contenu des fiches réalisées par thématique sera ensuite synthétisé. Il sera traduit en terme d'engagement puisque c'est cela que l'on recherche, pour chacune des parties prenantes dans un projet de texte du Pacte pour l'emploi et la formation. Un état d'avancement des travaux sera présenté régulièrement au Gouvernement et au plus tard, pour la fin du premier semestre 2015.

Enfin, une fois un accord obtenu de toutes les parties sur un projet de texte, il sera présenté pour approbation au Gouvernement wallon. Il sera présenté au Conseil économique et social de Wallonie avant une signature collégiale. Le contenu du pacte fera l'objet d'une communication au Parlement wallon, je vous rassure.

Le Gouvernement a fixé six thématiques prioritaires. Vous les avez citées pour entamer la discussion. Les aides à l'emploi et leur réorganisation, la création de places de stage pour les apprenants de la formation professionnelle et en alternance, le renforcement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, les principes fondamentaux et la méthode de création d'un contrat d'insertion pour les jeunes, les principes fondamentaux et la méthode de réorganisation des incitants financiers à la formation continue des travailleurs et enfin le renforcement des outils à disposition du dialogue social en Wallonie, c'est quelque chose qui me semble extrêmement important également.

La discussion avec les partenaires sociaux a débuté de manière extrêmement positive, constructive, dans une volonté commune d'aboutir à des engagements concrets. Les partenaires sociaux ont salué la volonté du Gouvernement de les associer aux principaux chantiers et aux principaux enjeux de la législature au travers de ce pacte sur les matières de l'emploi et de la formation.

Dès lors, je suis, a priori, confiante sur les perspectives d'aboutir au second semestre 2015 en terme d'agenda, à un texte porté conjointement par les partenaires sociaux, par le Gouvernement qui reprendra les engagements, les propositions d'apport de chacun sur chacune des six thématiques qui ont déjà été identifiées.

Une première échéance a toutefois déjà été fixée – vous y avez été extrêmement attentif – c'est pour les partenaires sociaux, je leur ai demandé, pour la fin du premier semestre, qu'ils me remettent une proposition de réorganisation des aides à l'emploi. On parle aussi bien des aides à l'emploi régionales et régionalisées, tout ensemble dans le cadre de la sixième réforme de l'État, qui répondent de manière plus efficiente aux réalités socio-économiques qui sont les nôtres, en respectant des balises qui sont issues de la déclaration de la politique régionale.

Ainsi, après une première rencontre entre le Gouvernement et le GPSW – c'était quelques jours avant, le 27 mars – qui visait à définir les balises de la mission, j'ai pu exposer tout en détail aux partenaires sociaux le contenu de ces balises.

Ce sont bien tous les dispositifs de l'aide à l'emploi, régionaux, régionalisés qui facilitent l'embauche des salariés, qui sont visés dans cette mission, notamment les systèmes d'emplois subventionnés – je pense aux APE, PTP –, mais aussi les conventions de premier emploi, les activations des allocations de chômage ou des bénéficiaires des CPAS, les réductions de cotisation sociale pour les groupes cibles, les primes et les compléments octroyés par l'ONEM ou le PFI, le plan Formation-Insertion.

Le travail touche dès lors tant le secteur privé marchand, que le secteur non marchand, que le secteur public. Tout le monde va être concerné. En revanche,

pour répondre à une question très concrète, l'évolution potentielle du secteur des titres-services sera traitée en dehors de cette réflexion, même si c'est en concertation étroite avec les partenaires sociaux, notamment ceux qui représentent les secteurs concernés, c'est pour encore répondre à la question et l'inquiétude de M. Drèze sur les représentants sectoriels. Je crois que c'est important en ce qui concerne les titres-services. Il le lira dans le compte rendu, même s'il n'est plus avec nous.

Afin de baliser le travail demandé – et c'est là que vous verrez si le compte rendu est bien fait, parce que ce n'est pas inscrit dans mes feuilles – aux partenaires sociaux, le Gouvernement leur a fourni une série d'orientations à respecter dans le cadre de la réorganisation. Ces orientations proviennent pour l'essentiel, encore une fois, de la DPR, bien entendu. Elles touchent à des dimensions transversales, comme la simplification par exemple, mais aussi à des aspects spécifiques de l'un ou de l'autre secteur.

De manière transversale, le Gouvernement accorde une priorité à ce que les aides de l'emploi soient rationalisées – plusieurs d'entre vous l'ont cité – autour d'un nombre limité d'outils que l'on veut cibler. Nous serons attentifs à ce que l'accès aux aides soit conditionné, tant du côté des travailleurs que des entreprises. Il est notamment conditionné au volume de l'emploi et à la création d'emploi, et s'appuie sur des critères objectifs et vérifiables, qui garantissent que les aides reçues entraînent un effet positif en termes de volume et de qualité d'emploi, ou privilégient la mise à l'emploi des publics cibles prioritaires, au premier rang desquels on retrouve, bien sûr, les jeunes, les publics fragilisés, les peu qualifiés ou, plus largement, les publics discriminés, en particulier – si Mme Salvi était là – les personnes handicapées.

Ces publics cibles pourront être complétés ou affinés par les partenaires sociaux eux-mêmes.

Concernant le secteur marchand, le Gouvernement souhaite que le scénario des partenaires sociaux s'articule avec les politiques de développement économique. C'est là tout l'intérêt que le vice-président en charge de l'économie puisse suivre les travaux. Je pense en particulier à des actions en faveur des TPE, ou des PME, puisque c'est notre tissu socio-économique.

Pour le secteur non marchand et les pouvoirs locaux, la proposition devra, entre autres, veiller à vraiment préserver les services qui sont offerts aujourd'hui. Il n'est pas question de réduire, au travers de la réduction du nombre d'aides, que ce soit le volume ou la qualité des services qui sont offerts, tout cela dans l'objectif général de mieux-être, de bien-être de notre population, mais surtout de réformes de nos aides à l'emploi en terme quantitatif, mais aussi en terme qualitatif.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, votre réponse est plus que complète. Je crois que vous nous lancez énormément de pistes. Ce futur Pacte pour l'emploi et la formation a, dans tous les cas, le mérite de s'ancrer dans le réel, le concret, avec des volontés d'en faire un instrument tout à fait dynamique pour que l'emploi et la formation puissent changer en Wallonie. Comme on dit chez moi, « En avant, il n'y a pas d'avance ».

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse exhaustive. Je me réjouis surtout qu'elle puisse parvenir à nous fournir un texte pour la fin de l'année, pour avancer au plus vite.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour vos réponses précises concernant le calendrier, la méthode, mais aussi les différents éléments de compétences régionales et régionalisées qui feront partie ou non de ce travail. Je tiens vraiment à souligner et à continuer l'encouragement sur les dernières phrases que vous nous avez dites, sur le fait qu'il n'est pas question de réduire le volume et la qualité des services proposés.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, vous avez dit beaucoup de choses. Il est peut-être difficile de réagir tout de suite.

Je pense à trois choses.

La première chose, c'est que j'entends bien qu'in fine, il y aura une communication au Parlement. Forcément, j'espère bien. Néanmoins, vous pouvez comprendre aussi que nous serions intéressés à avoir déjà des indications, ou à avoir, par exemple, les orientations notamment pour les aides à l'emploi, le dernier aspect que vous avez beaucoup plus développé puisqu'il y avait plus de questions là dessus.

Quand vous dites : « On va travailler sur des balises définies par la DPR et en fonction de certaines orientations. », serait-il déjà possible d'avoir les documents, puisqu'il y a des orientations plus spécifiques par secteur ? Pourriez-vous nous donner ces indications, ces orientations, secteur par secteur, afin que l'on ne soit pas obligé de redemander, par question parlementaire, ce détail ? Cela serait certainement un plus.

Le deuxième élément concerne la constitution des fiches, cette deuxième étape parmi les cinq que vous avez élaborées. Au moment de la rédaction de la fiche état des lieux et enjeux partagés, y a-t-il moyen, par exemple, d'avoir la table des matières ou les aspects transversaux que vous voulez y voir figurer ?

Je pense que les enjeux partagés s'élaborent en fonction d'une vision prospective de la Wallonie. Quelle est donc la vision qui est proposée soit par le Gouvernement, soit par les interlocuteurs sociaux ? Y a-t-il un accord sur la vision à long terme : à cinq, dix ou vingt ans, par rapport aux enjeux parce que c'est en fonction de cela que les propositions d'intervention vont se définir ?

Je pense donc, enjeu partagé, c'est le renforcement de la cohésion sociale, certainement pas le creusement des inégalités ou des écarts entre catégories de citoyens, un objectif de cohésion entre hommes et femmes et là aussi, pas de distorsion alors même que, on vient de le voir dans les questions d'exclusion du chômage, on a des effets pervers très forts et négatifs pour les femmes. Ce n'est certainement pas quelque chose sur lequel nous pouvons rester insensibles, mais, au contraire, sur les enjeux que nous devons prendre en mains.

C'est pareil sur l'aspect développement durable et les perspectives au niveau environnemental et écologique. C'était ma deuxième question.

Ma troisième question était : comment, effectivement, les experts ou d'autres acteurs de différents autres secteurs pourraient-ils être associés ? Si, à leur demande, ils veulent pouvoir contribuer à la fois à l'état des lieux et à l'élaboration des recommandations, comment pourraient-ils le faire ? Est-ce nécessairement par le biais, par exemple, des travailleurs qu'ils doivent venir s'adresser au Gouvernement wallon pour contribuer finalement à ce pacte ? Si c'est un document déclaratif plus il y a d'acteurs autour de la table qui s'y engage, c'est un plus pour la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Très rapidement, Madame la Ministre, je souhaiterais vous remercier pour votre réponse longue et complète et pour le point qui était plus spécifique par rapport à la périodicité des réunions. Je suis ravi d'apprendre que cela continue toutes les deux semaines, notamment pour identifier les éventuels points de friction et pouvoir réagir, et être ainsi tout à fait proactifs par rapport à cela. Je vous en félicite.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Très rapidement, car on ne va pas faire un débat à nous deux. Mme Ryckmans m'a posé quelques questions. Bien sûr, il y a toujours la possibilité de les poser par écrit, mais fondamentalement, vos deux premières questions portent clairement sur le contenu sur lequel on travaille aujourd'hui : c'est-à-dire, est-on d'accord sur les balises qui ont été proposées par le Gouvernement ? C'est tout le travail qu'est en train de faire aujourd'hui, ce groupe de pilotage.

À la deuxième question, je vous répondrai qu'il en va de même : il va falloir du temps pour déterminer quels sont véritablement nos enjeux sur lesquels nous nous engageons conjointement dans un avenir proche ou plus lointain, dans quelle mesure et quelles en sont les priorités. Ce sont vraiment toutes les balises et tous les enjeux qui doivent être déterminés dans cette charte d'engagement.

Le troisième point est plus précis. Bien sûr, toutes les contributions sont autorisées. Soit il faut les faire remonter via le GPSW et leurs composantes, l'Union wallonne des entreprises, la FWA, l'un ou l'autre syndicat, soit via le Gouvernement, en tout cas, mon cabinet, par exemple, ou l'un des vice-présidents pour porter les différentes questions à l'ordre du jour du groupe.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci pour cette réponse. Au moment où, effectivement, cette charte d'engagement est définie, pourrait-on en avoir copie, y avoir accès, nous la communiquer ? Ce serait un plus.

(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CHASSE AUX SOUS-TRAITANCES EXCESSIVES DANS L'ADMINISTRATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la chasse aux sous-traitances excessives dans l'administration ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, il y a peu, cela remonte à peu près à un mois, M. le Ministre du Budget et de la Fonction publique, M. Lacroix, a fait adopter à l'ensemble du Gouvernement une mesure qui consiste à demander à chaque ministre d'essayer de voir dans son secteur et dans les services qu'il dirige s'il n'y avait pas moyen de rapatrier en interne les missions qui étaient externalisées et qui étaient soumises à la sous-traitance. Lui, parle de sous-traitance parfois excessive.

Il voit à cette démarche un double intérêt. D'abord, de moins dépenser et il assure à ses collègues ministres qu'ils pourront garder 90 % des gains qui auront été ainsi engrangés par le rapatriement en interne de missions qui étaient externalisées et cela pourra permettre, soit de financer de nouveaux projets, soit de diminuer l'endettement de chaque département.

Mes questions sont les suivantes.

Pouvez-vous nous dire, dans les différents services dont vous avez la charge, quels sont les domaines et les services qui font appel à des sous-traitants ? Dans quelle proportion font-ils appel à la sous-traitance ?

À combien estimez-vous les économies à réaliser par ce biais ?

Que comptez-vous faire de ces économies si économies il y a parce que j'ai interpellé un autre ministre qui m'a dit qu'il n'y a pas d'économie. M. Lacroix est un peu optimiste à ce niveau-là. Pensez-vous alors investir, si des économies ont lieu, dans de nouveaux projets, ou essayer de réduire le déficit de votre département ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, les nouvelles mesures d'économies budgétaires imposent de limiter le remplacement des départs dans la fonction publique à raison d'un remplacement pour cinq départs en 2015 et en 2016.

Parallèlement, la précédente législature avait aussi vu un durcissement des possibilités d'engagement et de recrutement dans le cadre des enveloppes un tiers – deux tiers.

Ces mesures d'économie budgétaire ont parfois eu pour conséquence de contraindre différentes directions régionales des services du Gouvernement à se tourner vers la sous-traitance pour simplement combler les pénuries de personnel en interne. Nous assistons ainsi à un déplacement partiel d'une série d'emplois vers la sous-traitance au détriment du service public.

Les limitations des remplacements, des engagements, des recrutements à des fins d'assainissement budgétaire ont ainsi parfois conduit à une explosion des coûts globaux quand on regarde les allocations budgétaires relatives au fonctionnement.

Ainsi, c'est quelque part un effet de vase communicant. Les coûts des rémunérations diminuaient d'une part, mais d'autre part, les coûts de fonctionnement augmentaient.

Face à ce constat, sur proposition de mon collègue Christophe Lacroix, le Gouvernement wallon – et c'était le 5 mars dernier – a approuvé le cadre général relatif à l'internalisation de personnel qui preste actuellement sous contrat de service.

Le Gouvernement a aussi chargé le ministre de la Fonction publique de détailler dans une circulaire élaborée au sein d'un groupe de travail qui reprend l'ensemble des cabinets, la méthodologie, le calcul de l'économie générée par cette internalisation avec les montants des coûts directs reprenant tous les volets de

rémunération par niveau et charges y afférentes ainsi qu'une évaluation forfaitaire des coûts indirects.

Il est important de rappeler que toutes les missions n'ont pas vocation à être internalisées et c'est dans le respect de ce principe que le groupe de travail formulera ses propositions.

Au niveau de la DG opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche, en ce qui concerne le département de l'emploi et de la formation professionnelle, nous pouvons constater que le recours à la sous-traitance est extrêmement faible et ne concerne que des prestations exceptionnelles et spécifiques.

Les marchés lancés par le département de l'emploi et de la formation professionnelle ne répondent pas à des besoins structurels qui pourraient être remplis par des fonctionnaires.

Les marchés actuellement en cours pour ce département concernent l'émission de chèques formation à la création d'entreprises, la mise à disposition d'une plateforme web sur l'apprentissage des langues, le recours à une expertise pédagogique sur le dispositif PMTIC, le recours aux prestations d'avocats pour le contentieux et le recours à des sous-traitants pour des développements informatiques en passant par le Département des technologies de l'information, qui dépend de la DGT, et qui gère ces marchés.

Le recours à la sous-traitance pour ce type de marché, à l'exception des développements informatiques qui, dans une certaine mesure pourrait être internalisés – encore faut-il trouver des informaticiens qui acceptent d'être rémunérés au taux du service public, mais c'est une autre question – reste très intéressant pour les services publics en ce qu'il permet d'associer des expertises temporaires, parfois extrêmement difficiles à trouver sur le marché de l'emploi.

Dès lors, en ce qui concerne le Département de l'emploi et de la formation professionnelle, seule l'internalisation en tout ou partie des activités informatiques devra être analysée au regard de la méthodologie de calcul qui sera développée dans la circulaire en question élaborée notamment par mon collègue.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Comme pour tout, je pense qu'il faut rester au milieu, je dis cela parce qu'il n'y a pas de cdH, il n'y en a plus, donc, je peux dire que le juste milieu est souvent la bonne mesure à prendre. C'est vrai que si l'on externalise trop, forcément, cela coûte cher. Si l'on internalise trop, on n'a peut-être pas les compétences. Comme disait le ministre, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il faut externaliser quand les missions sont spécifiques et pertinentes.

Il prétendait pouvoir récupérer 2 millions d'euros rien que sur l'internalisation des *call centers* et de certains milieux de l'informatique, ce qui me paraissait énorme, parce que, pour avoir interpellé d'autres ministres, j'ai l'impression que cela est un peu utopique.

C'est bien de faire l'analyse et de voir s'il n'y a pas moyen de récupérer. Ce qui m'inquiète, c'est que si l'on internalise trop, quand on sait que la sixième réforme de l'État va amener beaucoup de compétences supplémentaires ici, avec de nouveaux agents qui viennent du Fédéral, on sait que les budgets et le nombre d'agents vont être insuffisants pour réaliser une nouvelle mission, on sait que si l'on internalise à nouveau, on va ramener du boulot au niveau de l'administration et dans le même temps, on dit que l'on ne renouvellera qu'une personne sur cinq. Comment faire plus avec moins ? On revient à ce que l'on disait tout à l'heure : toujours, la quadrature du cercle.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, « SUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SANS
EMPLOI ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accompagnement des jeunes sans emploi issus de l'enseignement supérieur ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, à l'occasion de la séance plénière sur l'état de la Wallonie, mais aussi par l'entremise de ses ministres plus tôt dans la législature, le Gouvernement wallon a insisté sur l'importance, la nécessité du numérique, voire sur la tragédie que ce serait, pour la Région wallonne, de ne pas faire partie de cette révolution, et ce, non pas pour le seul monde de l'entreprise, mais pour tous les pans de la société.

Il me semble que cette volonté prend d'autant plus de sens pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi par le FOREm. C'est ainsi que je tiens à saluer votre décision d'adopter le logiciel informatique Competent mis en place par le VDAB en Flandre, comme vous l'avez affirmé à mon collègue, M. Henquet.

Ce logiciel novateur a donc pour but de rassembler dans une seule et même base de données l'ensemble des offres d'emploi avec une description des tâches et des compétences requises, ce qui a logiquement pour but de mener à un profil plus précis correspondant à cette offre.

Toutefois, le logiciel utilisé par les agents du FOREm pour précisément créer le profil du demandeur d'emploi est quant à lui pour le moins archaïque. À titre d'exemple, les études universitaires sont toujours accomplies en quatre ans selon le programme et celles-ci sont toujours reprises sous l'appellation « candidature » et « maîtrise » alors que le processus de Bologne produit ses effets depuis plus de 15 ans.

Ces exemples traduisent, il me semble, un manque de prise en considération par le FOREm de la difficulté dans laquelle se trouvent certains jeunes sortant de l'enseignement supérieur.

Ainsi, pouvez-vous me dire si les employés du FOREm suivent des formations afin de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes demandeurs d'emploi, de plus en plus souvent hautement diplômés ? De manière plus précise, ces conseillers ou accompagnateurs sont-ils formés aux spécificités et attentes des diplômés dans ces filières pourvoyeuses de peu d'emplois telles que les sciences humaines et sociales, communication ou encore philosophie et lettres ?

Dans tous les cas – et je trouve cela très grave – le Gouvernement wallon n'a même pas mentionné dans la DPR, dans un seul paragraphe, dans une seule phrase, la nécessité de lutter contre le chômage des jeunes sortant du supérieur alors que celui-ci ne cesse d'augmenter. J'ose espérer que malgré cet oubli dans la DPR, la lutte contre le chômage de ces jeunes constitue l'une de vos priorités, car il s'agit bien d'une situation toujours plus sérieuse et inquiétante que tout gouvernement se doit de combattre avec vigueur et acharnement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il convient de distinguer la nomenclature des métiers ROME V3 Competent et les services informatiques qui ont été développés par le VDAB autour de cette nomenclature de métier.

Compétent, c'est une nomenclature de métier ROME V3, notamment développée par Pôle emploi, le Service public de l'Emploi en France – la source est française – qui est un langage commun qui couvre l'ensemble du marché de l'emploi et décrit effectivement les métiers en termes d'activités et en termes de compétences.

Une utilisation optimale de cette nomenclature des métiers dans un objectif d'intermédiation, c'est-à-dire pour opérer un rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi sur la base de profils bien précis, nécessite que cette nomenclature des métiers soit supportée par des moyens technologiques adaptés. Ces

moyens technologiques ont été développés par le VDAB.

Ils permettent, lors de l'inscription des demandeurs d'emploi, comme des offres d'emploi, de préciser en fonction du métier visé les profils des uns et des autres, en s'appuyant sur les activités et les compétences afférant aux métiers et d'opérer alors une *matching* sur la base des informations structurées.

Le département des systèmes d'information du FOREm analyse et identifie les zones de collaboration possible entre le FOREm et le VDAB. L'objectif est de réduire les coûts de mise en œuvre de technologies en Wallonie en s'appuyant sur les développements qui ont été réalisés par le collègue, au VDAB.

Si Competent constitue une avancée significative en termes de nomenclature, le FOREm ne part pas de rien. Il utilise déjà la nomenclature REM, pour « Référentiel Emploi Métier », qui est, in fine, fondée sur la version antérieure, c'est-à-dire la version précédente du ROME V2. Cette nomenclature permet d'assurer annuellement la diffusion de 180 000 offres d'emploi, la gestion de 400 000 dossiers de demandeurs d'emploi. Elle permet aussi de réaliser 200 000 transmissions d'offres aux demandeurs d'emploi et d'obtenir un taux de satisfaction des offres de 91 %.

Dès l'entame de la législature, le Gouvernement wallon s'est engagé à favoriser l'insertion rapide de tous les jeunes au sortir de l'école sur le marché de l'emploi en leur proposant un stage professionnel, une formation, un accompagnement au plus tard dans les quatre mois qui suivent l'inscription au FOREm, tous les publics de moins de 25 ans, en ce compris les plus diplômés, même si ce n'est pas inscrit comme tel, cela concerne tout le monde, seront considérés par le FOREm comme prioritaires.

La prise en charge rapide dès l'inscription de chaque jeune qui sort des études doit permettre au conseiller référent du FOREm, en fonction des besoins spécifiques du jeune, d'activer les outils les plus adéquats et les plus efficaces. Par exemple, les stages en entreprise ou le stage de transition, le PFI Jeune, les formations liées à des métiers d'avenir, on en a parlé tout à l'heure, les essais métiers, le soutien à la mobilité, et cetera.

En ce qui concerne les publics jeunes détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire, le rôle principal du conseiller sera de les aider à construire le meilleur chemin vers l'emploi en travaillant avec eux les outils de recherche, en les aidant à mieux cibler leur recherche, en leur donnant des informations sur le marché de l'emploi en lien avec leur qualification, car parfois ils ne sont pas clairement conscients qu'il y a d'autres métiers que ceux qu'ils ciblent prioritairement, mais qui exigent les mêmes compétences et qui pourraient tout à fait convenir à leur projet professionnel. Le cas échéant, les aider à élargir leur

champ de recherche, à parfaire leur positionnement sur le marché, notamment via un complément de formation, par exemple en langue, c'est plus typique, ou un stage professionnel à l'étranger en vue d'acquérir de nouvelles aptitudes.

Le FOREm a aussi réalisé en 2013 une étude sur l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Elle analyse notamment les parcours d'insertion des jeunes selon le type de diplôme, selon les filières d'études supérieures et universitaires.

Les données révèlent que le diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire reste – personne ne s'en offusquera – un sésame pour l'emploi, et cela, d'autant plus qu'il offre des perspectives d'insertion tout à fait durables.

L'analyse montre aussi que les filières d'études choisies ont un impact sur l'insertion des jeunes, d'autant plus rapide et durable qu'elles sont liées à certains secteurs comme celui de la santé, de l'aide à la personne, de l'action sociale, mais je pense aussi aux métiers technologiques et notamment ceux visés par les six pôles de compétitivité du plan Marshall. Vous connaissez les biotechnologies, le génie mécanique, les technologies durables, et cetera.

Il s'agit donc de favoriser l'insertion et l'épanouissement professionnels des jeunes en leur garantissant une offre de formation articulée avec l'offre d'enseignement, mais aussi en adéquation avec le monde du travail.

Il faut notamment amener les jeunes à faire un choix positif – pas un choix par défaut – et à les orienter aux niveaux technique et scientifique, mais aussi sur des métiers porteurs, vecteurs d'innovation et de créativité. J'ai, dès lors, souhaité que l'accent soit mis, en Wallonie, sur la sensibilisation et l'orientation des jeunes dans les filières de formation porteuse d'emplois et les métiers d'avenir, avec un sens particulier à éveiller au sens de l'autocréation d'emploi.

C'est là toute l'importance de projets comme celui de la mise en place de la Cité des métiers ou du développement d'outils d'orientation comme la plateforme Horizon emploi qui est accessible en ligne gratuitement, qui donne des informations sur les métiers, sur leur place sur le marché de l'emploi et sur les secteurs d'activité où ces métiers s'exercent. Il permet aussi de consulter les offres d'emploi qui sont directement liées au secteur, qui sont diagnostiquées en fonction des compétences clés des personnes.

Vous voyez qu'il y a des outils chez nous aussi en Wallonie pour avancer et permettre aux jeunes, même qualifiés, de s'orienter au mieux pour trouver leur place sur le marché de l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci Mme la Ministre pour cette réponse exhaustive. Je comprends bien qu'il y a des instruments qui, normalement, accomplissent cette tâche difficile de qualifier les gens d'une manière adéquate, mais je reçois de nombreux échos de jeunes sortant du supérieur qui disent que les accompagnateurs du FOREm ne sont pas préparés à les aider.

Je veux juste citer deux exemples frappants.

Le FOREm ne prévoit pas la possibilité pour un étudiant sortant d'architecture de lui trouver un stage, pourtant c'est obligatoire à l'issue de ces études. Ce stage est tout aussi obligatoire que pour un juriste désireux de devenir avocat. La réalité du monde du travail fait que les diplômés en architecture ne trouvent pas facilement. Je pense que le FOREm devrait aussi aider à trouver un stage pour les gens qui en ont vraiment besoin.

Autre exemple, la création du profil d'un étudiant sortant de sciences politiques, concernant son diplôme, l'unique existence du FOREm est un diplôme en sciences politiques relations internationales alors que les masters en sciences politiques peuvent avoir une finalité spécialisée en administration publique, en étude européenne, en relations internationales au sens large ou alors accentué sur certains continents, ou encore le diplôme peut être en sciences politiques à orientation générale.

L'acquisition du logiciel compétent est également une très bonne chose, mais il faudrait encore que les profils des demandeurs d'emploi soient correctement établis. C'est cela que je voudrais dire.

QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, « SUR LE LICENCIEMENT DU PERSONNEL D'AGC À ATHUS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lecomte à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur le licenciement du personnel d'AGC à Athus ».

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Madame la Ministre, l'annonce récente de la fermeture d'AGC en juin 2016 entraînera la perte de 85 emplois à Athus.

L'usine fabrique un verre feuilleté pour le bâtiment. C'est un secteur d'activité où la sécurité peut être mise à mal faute d'une concentration de tous les instants.

Le conseiller en prévention évoque à ce sujet, de manière laconique : « de nombreux endroits à risques dans l'usine ». Dans un passé proche, une fausse

manœuvre a coûté la vie à un travailleur, écrasé par une feuille de verre de grande dimension.

Honorer des commandes sans perspective d'avenir n'augure pas nécessairement de comportements des plus prudents.

Dans ce contexte morose, pouvez-vous vous engager à ce que des contrôles récurrents soient réalisés pour vérifier que la sécurité au travail est optimisée ?

À l'échéance, pouvez-vous garantir que toutes les mesures adéquates d'accompagnement seront prises, sachant que l'ancienneté et l'âge moyens de ces travailleurs sont respectivement de 17 et 43 ans ?

« Trop vieux pour retrouver du travail, trop jeunes pour être pensionnés », est le credo désespéré de ces ouvriers.

La mise sur pied d'un pacte pour l'emploi, décliné selon la presse en huit commandements, auquel vous vous attentez, peut-il constituer pour ceux-ci une bouffée d'oxygène dans le marasme ambiant ? Je pense spécifiquement à la portabilité des aides. Pourrait-elle s'appliquer dans ce cas précis ? Si oui, de quelle manière ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la procédure d'information et de consultation vient de débuter dans l'entreprise AGC à Athus, suite à l'annonce par son employeur de son intention de procéder à un licenciement collectif. La première phase de la procédure doit permettre aux organisations représentatives des travailleurs de poser les questions sur les raisons de cette intention et d'examiner avec l'employeur les solutions alternatives qui permettraient d'éviter ou qui permettraient de limiter les conséquences de ce licenciement collectif.

Pour l'instant, il convient de laisser la priorité à la concertation sociale au sein de l'entreprise. Le FOREm a réceptionné la première notification de la restructuration de l'entreprise dans le cadre de la procédure Renault. Elle a signifié à l'employeur la disponibilité de ses services afin de l'informer sur la législation en matière de gestion active des restructurations. Si le licenciement collectif se confirme, si les organisations syndicales en font la demande, une cellule de reconversion pourra alors rapidement être mise en place conformément au décret du 29 janvier 2004 relatif au plan d'accompagnement des reconversions. Dans ce cas, les travailleurs licenciés pourront recevoir l'aide et les conseils nécessaires pour un éventuel repositionnement professionnel ou à une démarche de réorientation et de reconversion en fonction de leur propre trajet professionnel.

Pour ce qui est de la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail jusqu'à la fermeture éventuelle, c'est l'Inspection du travail qui dépend du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale qui est compétente pour procéder au contrôle.

Enfin l'objectif du Pacte pour l'emploi et la formation, c'est de fédérer les énergies et les engagements du Gouvernement et des partenaires sociaux pour améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi en Wallonie, notamment pour permettre de mieux réagir dans le cadre de fermeture d'entreprises.

L'idée d'introduire des modalités de portabilité des aides à l'emploi pour les travailleurs s'inscrit dans la perspective de faciliter la transition professionnelle des travailleurs qui seraient collectivement licenciés. Néanmoins, ces nouvelles dispositions doivent non seulement rencontrer l'avis des partenaires sociaux, mais ne pourront être envisagées que dans le cadre de la reconfiguration des aides à l'emploi tel que prévu par la DPR et telle qu'initiée dans le cadre des travaux qui démarrent maintenant avec le GPSW pour les nouveaux systèmes d'aide à l'emploi mis en place.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Puisque la presse évoquait les huit commandements – celui-ci figure en quatrième position – la portabilité des aides est une mesure audacieuse, innovante, c'est une mesure, en tout cas à tire personnel, dont je n'avais jamais entendu parler et je trouve qu'elle peut vraiment constituer une bouffée d'oxygène. Ici, dans le cas précis, comme dans d'autres cas, certes, il faudra avoir la concertation des partenaires sociaux pour que celle-ci soit mise en place, mais j'aimerais y revenir parce que je trouve que, comme je le disais, cela a un aspect très moderne dans la vision des choses. Je ne peux que vous encourager à la soutenir.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RAPPORTS ANNUELS CONCERNANT LES APE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les rapports annuels concernant les APE ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, le mécanisme des APE est régi par un décret datant de 2002.

Lors des récents échanges en commission autour de l'examen d'une proposition de modification du décret, les rapports d'exécution annuels ont été évoqués. Ce rapport annuel contient les contributions concertées du SPW, Direction de l'aide à l'emploi et du FOREM.

Le décret prévoit, dans son article 25, d'instaurer une commission interministérielle, chargée, notamment, d'examiner et valider le rapport fourni, « selon les modalités déterminées par le Gouvernement, par la Division de l'emploi et de la formation professionnelle de la Direction générale de l'économie et de l'emploi du ministère de la Région wallonne ».

Madame la Ministre, de qui cette commission est-elle actuellement composée ? S'est-elle réunie pour examiner le dernier rapport annuel ? Quelles sont ses conclusions ou recommandations à ce sujet ?

L'article 50 du décret prévoit que ces rapports sont communiqués au Parlement wallon et à la Commission européenne annuellement et, en tout cas, avant le débat budgétaire. La Commission européenne a-t-elle émis des commentaires sur les rapports ? Si oui de quel ordre sont-ils ? Peuvent-ils nous être communiqués ?

Il apparaît, par ailleurs, que ces rapports n'ont pas été communiqués au Parlement wallon. Pourtant, certains rapports sont accessibles via Internet. Comment expliquez-vous cette situation ? Comptez-vous y remédier ? Il apparaît opportun de les présenter au sein de notre commission parlementaire.

Enfin, le rapport d'évaluation Sonecom-CRIS, remis fin 2010, porte sur la mesure APE jusque 2008, soit 6 ans. Un bilan actualisé, portant par exemple sur une décennie complète, existe-t-il ?

Les rapports annuels ne comportent que des données annuelles et, quand on les examine, on n'a aucune comparaison historique, si ce n'est anecdotique qui permette d'analyser les évolutions éventuelles dans les octrois d'APE. Ne serait-il pas opportun d'en disposer ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'article 25 du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés prévoit l'instauration d'une commission interministérielle, notamment chargée d'examiner et de valider le rapport fourni par le département emploi et formation de la DGO6 du Service public de Wallonie et qui agrège le rapport initialement réalisé par le FOREM.

Cette commission, selon l'article 26 du même décret, est composée d'un représentant de la ministre ayant l'emploi dans ses attributions, d'un représentant du ministre-président, d'un représentant de chacun des vices-présidents, d'un représentant du ministre qui a le

budget dans ses attributions, sauf s'il est ministre-président, d'un représentant du ministre-président du Gouvernement de la Communauté française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un représentant du département de l'emploi et de la formation professionnelle du SPW.

La commission a été mise en place le 26 mars dernier, par le Gouvernement wallon. Elle se réunira tout prochainement pour examiner le rapport fourni par l'administration.

Le dernier rapport portait sur l'année 2013. Il a été examiné en mars 2014 et transmis au Parlement wallon, comme les précédents, après validation par le Gouvernement wallon. Un rapport est transmis aussi chaque année à la Commission européenne pour ce qui concerne les emplois subventionnés qui relèvent du secteur marchand.

La Commission européenne a pris acte des informations et, a priori, sans commentaire particulier. De surcroît, les rapports d'évaluation ont été transmis depuis 2009 au Parlement wallon. Ils ont fait l'objet de plusieurs débats en Commission de l'emploi, notamment lors des séances du 1er février 2010, du 28 septembre 2011 et du 3 décembre 2012.

Je suis disposée à vous transmettre ces rapports d'évaluation de 2009 à 2012 si vous ne pouvez pas les obtenir du Greffe du Parlement wallon, mais je ne doute pas que vous les obtiendrez.

Ces rapports comportent les données comparatives avec les années précédentes en lien avec l'évolution du marché de l'emploi produites par le service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation du FOREm.

Les nombreuses adaptations apportées au décret APE depuis 2009 l'ont été sur la base de ces rapports et de ces analyses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je pense important alors que les documents, s'ils ont été transmis, restent accessibles d'une manière ou d'une autre sur la plateforme.

Je suis nouvelle parlementaire, mes collègues ne les avaient pas non plus ou ne les avaient plus, il y a eu du mouvement chez nous, mais ces informations, ces rapports ne sont pas accessibles sur Internet ou alors je cherche très mal et mes collaborateurs aussi. Je n'en ai trouvé qu'un, pour mémoire, sur le site d'une organisation patronale, celui de 2012.

Je suis vraiment étonnée de ne pas les trouver par une recherche Internet simple et qu'ils ne soient pas disponibles dans les documents au sein des archives de notre Parlement. Je pense qu'il y a là une efficacité à

rechercher, mais certainement aussi, au moment où le rapport est remis, pour qu'il soit transmis, examiné et présenté à la commission.

Vous parlez des analyses historiques ou de comparaison, d'année en année, c'est vraiment d'année en année. On a donc une année et la précédente. Ce qui est, pour cerner les tendances, parfois difficile. Je n'ai trouvé, je le dis de manière anecdotique, qu'un tableau où j'avais quatre ou cinq années de comparaison dans le rapport de 2012 que j'ai pu voir.

Entre-temps et c'est pour cela que je vous interpelle, le Greffe m'a remis les deux derniers rapports, mais pas les précédents. Il me semble donc que cela vaudrait certainement la peine qu'on les inscrive dans les arriérés de la commission et que, quand ils sont produits, on les présente en commission, on les examine et qu'à ce moment, ils soient bien transmis et discutés au sein de cette commission. C'est la proposition que je ferai.

Mme la Présidente. - J'avais l'impression que lorsque l'on était en séance plénière, le président informait de l'arrivée de tous les rapports habituels. Si vous le permettez, je me permettrai de poser la question en Conférence des présidents pour savoir quel est le sort qui est réservé aux rapports antérieurs. Avant la période d'informatisation, je pense que ce n'étaient, malheureusement, que des documents écrits. Il y a peut-être un archivage quelque part, mais, de mémoire, je pense avoir vu des rapports 2012 et 2013.

Je poserai la question en Conférence des présidents la semaine prochaine et je reviendrai vers vous. Je ne sais pas si Mme la Ministre peut en dire plus, mais je vais poser la question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si je peux me permettre, le dernier rapport devrait normalement être arrivé dans notre arriéré et se retrouver dans les rapports d'activités transmis. Il ne s'y retrouve pas. Y aurait-il moyen de régler cela et de les rendre accessibles de manière permanente quelque part sur la plateforme ou sur le site du FOREm ?

Mme la Présidente. - Je ne sais pas si c'est automatique. Je ne crois pas que ce soit automatique.

Le secrétaire me dit qu'à partir du moment où c'est inscrit à l'ordre du jour d'une commission, il est inscrit dans l'arriéré. S'il est inscrit dans une commission, il est accessible aux parlementaires et il est sur le portail. S'il n'est pas inscrit dans une commission, il faudrait que l'on s'en saisisse. Quand on entend parler de cela, il faudrait qu'une commission dise qu'elle serait intéressée que ce document soit porté à la connaissance de la commission.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Le Greffe m'a préparé un tableau disant : « Voilà l'ensemble des rapports d'activités où, par décret, une commission devrait se saisir ». Ils y sont.

Il y a un souci entre l'obligation légale décrétable et le fait qu'il doit y avoir une initiative de la part de la commission de s'en saisir.

Mme la Présidente. - Et si l'on n'en est pas informé ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui, mais c'est le décret, donc on devrait l'être.

Mme la Présidente. - En tout cas, on va y être attentifs, pas de soucis. Je vous remercie, Madame Ryckmans.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, « SUR LA DISPONIBILITÉ ADAPTÉE ET SES CONSÉQUENCES POUR LA RÉGION WALLONNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur la disponibilité adaptée et ses conséquences pour la Région wallonne ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, je reviens sur une question qui a déjà été un petit peu abordée lors de notre débat de cet après-midi avec les partenaires sociaux et qui est la volonté du Gouvernement fédéral, en dépit de l'accord avec les partenaires sociaux de mars, d'examiner le statut des futurs prépensionnés et chômeurs âgés quant à leur disponibilité « de manière adaptée », je cite, et non « passive » sur le marché du travail. Nous nous en sommes inquiétés au sein de cette commission il y a déjà un petit mois.

Le Gouvernement entend traiter différemment les personnes qui ont exercé un métier lourd, ont travaillé dans un contexte d'horaire de nuit, ou bien ont derrière eux une très longue carrière, notamment, ce qui passerait, selon lui, par un accompagnement plus personnel des travailleurs de plus de 55 ans.

En mars, vous nous aviez annoncé avoir reçu un courrier du ministre fédéral de l'emploi vous informant de son intention d'intégrer la thématique à l'ordre du jour des travaux sur le cadre normatif de recherche active d'emploi qui reste, je vous le rappelle, de compétence fédérale et vous proposant une réunion bilatérale. Vous nous disiez aussi votre intention de réaffirmer à cette occasion, je vous cite : « les questionnements légitimes à l'égard de cette mesure et son opportunité » ; et votre ferme intention « que le Fédéral prenne financièrement les responsabilités de ses propres décisions ».

Vous n'avez, cependant, pas été plus claire sur les positions que vous comptiez défendre précisément et n'avez pas pu nous préciser le nombre de travailleuses et de travailleurs wallons concernés par ces mesures.

Un mois plus tard, je souhaite revenir sur l'avancement de ce dossier.

Vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait eu, me semble-t-il, une réunion hier, 20 avril. Avez-vous donc bien rencontré, votre homologue du fédéral ? Si oui, qu'en ressort-il ? Quelle position avez-vous précisément défendue ? Sinon, un agenda a-t-il au moins été fixé ?

Un suivi adapté par les services régionaux de l'emploi et de la formation, comme l'imagine le Fédéral, aura forcément un coût non négligeable. Vous nous avez affirmé votre intention de voir ce coût supporté par le Fédéral. Qu'en sera-t-il précisément ? Quelle garantie avez-vous pu obtenir et pour quel montant ?

Dans le cadre du comité de gestion de l'ONEM, les syndicats ont récemment émis un avis négatif sur la disponibilité adaptée, dénonçant notamment le flou dans lequel restent nombre de travailleurs âgés. Quelle est l'analyse du Gouvernement wallon à ce sujet ? Qu'en sera-t-il d'éventuelles sanctions voulues par le Fédéral ? Pouvez-vous dire, aujourd'hui, combien de personnes, en Région wallonne, sont concernées par ces dispositions imposées par le Fédéral ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la première réunion de concertation avec les Régions sur la question de la disponibilité adaptée a eu lieu hier, le 20 avril.

Les contours précis des propositions au Fédéral relatives aux nouvelles dispositions légales ne sont toujours pas clairement définis.

Il est donc délicat d'extrapoler le volume des travailleurs concernés, puisque l'on ne sait pas de quoi on parle et de savoir ce qu'il en est dans notre Région, d'autant que la rétroactivité de certaines dispositions pour certains travailleurs continue apparemment d'être envisagée par le Fédéral.

Nous attendons, par ailleurs, que le Fédéral définisse clairement ce qu'il entend par « disponibilité adaptée des bénéficiaires du chômage avec complément d'entreprise » et que les différentes instances d'avis soient dûment sollicitées.

Dans cette optique, le ministre fédéral de l'Emploi a proposé une entrevue à chacun des ministres régionaux de l'Emploi à propos de cette thématique. Je devrai, pour ma part, le rencontrer dans le courant de la semaine prochaine. Vous voyez que vous allez

certainement revenir. Il faudra bien que je vous dise après, avant je ne sais pas vous dire grand-chose.

Je ne peux que réitérer ma volonté de profiter pleinement de cette réunion bilatérale pour réaffirmer les questionnements bien légitimes à l'égard de cette mesure, de ces objectifs, de son opportunité dans le contexte socio-économique qui est le nôtre. Dans tous les cas, rappeler que rien ne pourra être mis en place en Wallonie sans que le Fédéral ne prenne financièrement la responsabilité de ses propres décisions. Cela me semble à tout le moins logique et respecter ce qui a été défini dans les lois en lien avec les transferts de compétence et les réformes de l'État.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie de votre réponse particulièrement claire. Il ne nous satisfait pas d'entendre que le Fédéral continue, d'une part, à traîner dans la négociation et, d'autre part, du contact avec la Région, dans la clarification de ces disponibilités adaptées, on ne voit toujours pas plus clair sur la prise en charge globale, tout à fait précise, de ces coûts.

En tout cas, vous pouvez être sûre que nous défendrons avec vous le refus de cette mesure particulièrement injuste et, nous semble-t-il, complètement contre-productive pour les travailleurs âgés.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, « SUR LA VENTE DE TRACE AU GROUPE NÉERLANDAIS FLEXPOINT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, « sur la vente de Trace au groupe néerlandais Flexpoint ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, là aussi, c'est un dossier que je suis depuis le début de la nouvelle législature. Il semble que, maintenant, on soit à un point relativement final, puisque la vente de la société Trace, société d'intérim, a été concrétisée le 1er avril dernier au néerlandais Flexpoint qui avait été approché et pressenti dans ce dossier depuis plusieurs mois.

Ce groupe est actif dans les secteurs du recrutement, de l'intérim, du coaching, de l'outplacement et des titres-services. Il est désormais propriétaire de 80 % des

actions de Trace et aura la possibilité de racheter les 20 % restant à la Région wallonne dans trois ans.

Cette opération, qui n'est pas une surprise, laisse nombre de questions ouvertes.

En novembre 2014, vous nous précisiez que le mandat donné par le Gouvernement au conseil d'administration de Trace s'inscrivait pleinement « dans une perspective de pérennisation des activités de la société et des emplois qui y sont liés ». Or, la presse relatait récemment que 21 travailleurs de Trace – je pourrais même parler de travailleuses – perdraient leur emploi dans la foulée de cette opération, soit près de 20 % du personnel. Qu'en est-il précisément ? De quelles informations et de quels accompagnements ces personnes ont-elles pu bénéficier ou le seront-elles ? Un plan social a-t-il été prévu ? Les termes de cette vente ont-ils été assortis de conditions relatives au maintien de l'emploi, de la qualité des services et de la formation du personnel ?

Vous aviez évoqué, dans vos réponses précédentes, la qualité du service qui était d'ailleurs un élément de nature à faire pencher la balance en faveur de Flexpoint. Qu'en est-il en matière de maintien de l'emploi et de la formation du personnel ?

Il est aussi question d'un montant de près de 440 000 euros pour le licenciement de deux délégués syndicaux. Pouvez-vous nous apporter des précisions, tant sur les montants que sur la pertinence de ces licenciements ? Ont-ils un quelconque lien avec les actions syndicales de l'automne dernier en vue d'obtenir les informations utiles aux travailleurs ?

En novembre, vous nous indiquiez également que, pour le Gouvernement, la reprise de Trace ne devait « avoir aucun impact négatif pour le budget wallon ». Qu'en est-il finalement ? Pouvez-vous nous indiquer précisément le montant de la vente à Flexpoint des 80 % d'actions de Trace ?

Quelles furent la marge et la capacité de négociation de la Région dans la fixation de ce prix ? Quelles sont, en particulier, les intentions de la Région relativement au 20 % d'actions qu'elle détient encore ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la vente de 80 % des actions de Trace à la société Flexpoint rapportera à la Wallonie un montant qui se décompose en plusieurs volets.

D'abord, la réduction de capital de l'entreprise qui rapporte à la Région un montant de 2 724 406,94 euros, pour être précis. Deux millions d'euros seront effectivement remboursés à la Région, au plus tard le

30 juin 2009, augmentés des intérêts calculés au taux du marché. Le solde sera versé dès la fin 2015.

À cette réduction de capital, il convient d'ajouter la plus value de la vente des quatre immeubles qui appartiennent à Trace, estimée à 600 000 euros. Ce montant reviendra à la Région.

Enfin, si la Région cède après trois ans le solde de ses actions à Flexpoint, le montant de la vente de celles-ci est estimé à 1 million d'euros.

La recette potentielle maximale pour le budget de la Région de la cession de Trace sera dès lors, au total, de l'ordre de 4 324 406, 94 euros, hors intérêt sur les 2 millions d'euros qui seront remboursés par Flexpoint d'ici la mi-2019.

Le coût de l'optimisation du personnel employé est, quant à lui, de 2 850 000 euros. Dans le cadre des négociations sociales, compte tenu de l'ouverture de nouveaux postes en interne, le nombre des pertes d'emplois annoncé est passé de 26 à 20 emplois.

Parmi ces 20 personnes : quatre étaient, si je puis dire, « pré-pensionnables » ; cinq étaient des représentants syndicaux. Le licenciement de ces représentants syndicaux s'est fait aux conditions prévues par la Loi pour les travailleurs protégés. Les premiers licenciements ont eu lieu le 16 mars. La direction de Trace a rencontré individuellement chacune des personnes concernées dans le cadre d'un entretien de départ.

Un *outplacement* tel que prévu par la législation est assuré par CEFORA. L'assurance hospitalisation des travailleurs est, par ailleurs, poursuivie jusqu'à la fin de leur préavis. En outre, chacun des travailleurs licenciés, hors ceux faisant partie de la délégation syndicale, a bénéficié d'un montant par année d'ancienneté.

En ce qui concerne les aides ménagères titres-services, leur salaire annuel est garanti et gelé jusque fin 2016. En cas d'indexation sectorielle qui amène le salaire à un montant supérieur à celui dont bénéficient aujourd'hui les aides ménagères et au plus tard au 1er janvier 2017, le salaire passera au barème maximum en vigueur au niveau de la commission paritaire sectorielle.

Le coût de cette opération est couvert par les 500 000 euros apportés par Flexpoint.

La valeur faciale des chèques repas accordés aux aides ménagères titres-services est passée, quant à elle, à 4,50 euros depuis le 1er mars. Elle était auparavant de 6 euros.

Ces mesures ont permis de rencontrer les conditions suspensives de réduction de masse salariale et d'adaptation des salaires des aides ménagères fixés par Flexpoint pour la reprise.

Je tiens à saluer ici l'excellent travail de concertation qui a été mené par le comité de direction de Trace tant avec Flexpoint qu'avec la délégation syndicale de l'entreprise. La dynamique positive de l'équipe de direction, soutenue par les consultants de la société Deloitte et du cabinet juridique Laga, a ainsi permis de sauver un maximum des 1 221 emplois de Trace et de redonner à l'entreprise des perspectives de relance et d'avenir.

Pour rappel, sans reprise et refinancement par Flexpoint, Trace aurait connu, dès la fin avril, des difficultés de liquidités.

La signature de la convention d'actionnaires s'est effectuée le 1er avril à Charleroi. Je souhaite un heureux succès à Flexpoint dans l'entreprise qui lui a été cédée par la Région.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces données chiffrées que je vais examiner. Effectivement, vous avez raison de dire que sans la reprise il y aurait eu beaucoup plus de casse sociale et de pertes d'emploi. Il est dommage de constater que les salaires et les avantages, notamment les chèques-repas, des travailleuses aient été réduits, révision à la baisse, et que la perte d'emploi se solde en particulier par une perte d'emploi pour les délégués syndicaux. C'est interpellant dans le contexte actuel.

La vente des immeubles rapporte des sommes importantes. Je n'ai pas l'information sur la manière dont les besoins immobiliers vont être couverts dans le futur par Flexpoint, mais il y a certainement des leçons à tirer de cette expérience et de cette prise de risque et d'engagement de la Région wallonne dans une entreprise comme celle-là.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE QUOTA DANS L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL DES AGENCES DE TITRES-SERVICES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le quota dans l'engagement de personnel des agences de titres-services ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, je vais vous passer le détail des arrêtés royaux qui obligent les agences de titres-services à engager, par siège d'exploitation et par trimestre, 60 % de leur personnel parmi les chômeurs complets indemnisés ou parmi les personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration.

Bien que l'on puisse comprendre facilement l'objectif de cette mesure, il nous revient que, sur le terrain, son application pose, parfois ou souvent – cela dépend des endroits – problème dans la pratique quotidienne. Hormis dans les grands centres urbains, l'offre de transport en commun en Wallonie et dans les provinces est souvent insuffisante et nécessite pour le demandeur d'emploi le recrutement de candidats qui disposent d'un véhicule. Par ailleurs, dans les zones où le taux de chômage est par bonheur faible, le seuil de 60 % est rarement atteint.

Bien que cette règle s'accompagne d'un système de dérogation, qui peut être octroyé par l'ONEM, celui-ci ne les délivre que de façon très exceptionnelle. Il faut savoir en plus que des sanctions sont imposées aux agences de titres-services qui ne respecteraient pas la législation, sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait pur et simple de leur agrément.

En outre, puisque la loi existe aussi en Flandre, il semblerait qu'en Flandre le ministre Muylers ait annoncé la suppression de cette règle des 60 %.

Je voulais vous poser une série de questions sur ce premier aspect. Quelle est votre position par rapport à ce seuil de 60 % ? Seriez-vous d'accord d'établir une norme plus souple, à savoir par exemple de proposer une norme de 40 % à 60 % ?

Avez-vous déjà eu des échos quant aux difficultés subies par le secteur ? Quelles sont les zones géographiques wallonnes les plus concernées ?

Possédez-vous des statistiques concernant le respect de cette disposition ? Combien d'entreprises ne la respectent pas ? Combien ont-elles déjà été sanctionnées depuis la mise en place du dispositif ?

Second aspect que je voulais aborder, vous savez que ce seuil s'applique aussi bien aux entreprises dites classiques qu'aux entreprises qui émanent de l'économie sociale. Ne favorise-t-on pas dès lors ces dernières, c'est-à-dire celles qui émanent de l'économie sociale, et les structures qui sont subsidiées pour la mise à l'emploi au détriment des entreprises classiques ? Quelle est votre position sur ce point ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, actuellement le dispositif des titres-services représente 2 298 entreprises agréées actives sur le territoire national selon les chiffres communiqués par l'ONEM.

Selon les arrêtés royaux du 3 août 2012 et du 20 décembre 2012 qui modifient l'article 2bis de l'arrêté royal du 12 décembre 2001, les agences de titres-services sont tenues d'engager par trimestre et par siège d'exploitation 60 % de leur personnel parmi lesquels :

- une personne bénéficiant d'allocations de chômage ;
- une personne bénéficiant du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale ;
- une personne en possession d'une carte de travail dans le cadre du plan Activa ;
- une personne bénéficiant des mesures fédérales pour l'emploi, par exemple SINE, ou les programmes de transition professionnelle ;
- une personne exerçant une activité d'aide-ménagère non déclarée et qui souhaite officialiser son statut.

Sont exclues du dispositif les personnes qui ne sont pas chômeuses complètes, mais qui perçoivent des allocations de garantie de revenus et les étudiants.

À titre dérogatoire et après avoir entrepris toutes les démarches nécessaires pour l'engagement de candidats qui relèvent des groupes cibles d'allocataires, si une entreprise agréée ne peut trouver assez de candidats dans ces groupes pour l'un ou l'autre de ses sièges d'exploitation, elle doit le motiver et peut demander au directeur du bureau de chômage de l'ONEM territorialement compétent à être dispensée, partiellement ou totalement, de l'obligation précitée pour un trimestre.

Après consultation du service régional compétent, à savoir pour la Région wallonne le FOREm, le directeur de l'ONEM décidera ou non d'accorder cette dérogation s'il s'avère qu'il n'y a pas suffisamment de chômeurs complets indemnisés et/ou de bénéficiaires de revenus d'intégration qui correspondent au profil requis pour pourvoir à l'occupation des postes disponibles au siège d'exploitation de l'entreprise de titres-services agréée en tenant compte des règles de l'emploi convenable.

Le responsable du siège d'exploitation de l'entreprise agréée doit pouvoir apporter la preuve qu'il a entrepris toutes les démarches pour trouver les candidats pour l'emploi disponible. À cet égard, il doit contacter le FOREm, suivre la procédure prescrite par celui-ci en ce qui concerne la façon de pourvoir aux emplois disponibles. Ce n'est que lorsque cette procédure a été suivie sans succès qu'une demande de dispense de l'obligation peut être introduite auprès de l'ONEM à titre exceptionnel.

Le non-respect de la règle entraîne, de facto, le retrait de l'agrément pour l'entreprise en effraction. Dans la pratique, les efforts concrets d'une entreprise sont évalués au cas par cas.

Il est aussi important de souligner que le secteur des titres-services est un important vecteur d'insertion pour les chômeurs peu qualifiés ou pour les chômeurs de longue durée. En cas de suppression de la règle des 60 %, il faudrait dès lors veiller à soutenir autrement cette dynamique qui a été enclenchée. Il est aussi nécessaire de rester attentif à ce que l'orientation de ces

groupes cibles soit garantie aux moyens d'alternatives adaptées.

Nos réflexions se poursuivent et je reste particulièrement attentive à l'évolution de ce secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre. C'est vrai que les titres-services sont un service extrêmement important, puisqu'il emploie énormément de personnes. Vous avez donné les chiffres du nombre d'agences. Dans mon optique, il ne s'agissait pas de supprimer le quota de 60 %, il s'agit de le supprimer dans certains cas que j'ai cités.

En dehors des centres urbains, comme Liège, Charleroi ou Namur – où il y a quand même une offre de transport en commun importante – on estime plus ou moins qu'une personne qui est engagée dans les titres-services peut aller travailler et faire deux ménages, deux maisons par journée. Si vous avez des transports en commun qui sont pertinents et efficaces, on sait le faire, mais si vous devez sortir ici de Namur et aller ne fut-ce qu'à Wépion, vous ne savez pas faire les deux ménages.

Souvent, beaucoup d'agences de titres-services sont coincées parce que l'on n'arrive pas à avoir des chômeurs complets indemnisés et ils ne peuvent pas, parce qu'ils n'ont pas leur quota de 60 %, engager quelqu'un qui aurait une voiture et qui pourrait occuper ce service-là, personne qui de toute façon risque de tomber au chômage et de devenir quelques mois, quelques années après chômeur complet indemnisé.

Quand on entend les débats d'aujourd'hui, quand on entend les questions posées par les parlementaires tout au long de cette législature où l'on revient régulièrement sur la problématique de l'emploi qui est une problématique fondamentale, je trouve un peu dommage que dans le même temps on bloque l'engagement de certaines personnes et finalement que l'on favorise le maintien de personnes au chômage, parce que l'on ne parvient pas à trouver les bonnes personnes qui pourraient remplir ce boulot-là. Malheureusement, quand on est au chômage, on n'a pas nécessairement un véhicule pour pouvoir se rendre sur place.

Les agences titres-services me disaient également – je ne veux pas fustiger et simplifier – que lorsque l'on téléphone parfois à des demandeurs d'emploi, s'ils ne décrochent pas, on leur dit de venir se présenter, on laisse un message sur le répondeur, ils ne viennent pas se présenter et cela pose des problèmes. On en avait parlé lors des codes comportementaux, parce qu'alors les agences titres-services se retrouvent sans personne devant eux et ce sont des emplois qui sont perdus. Il faut tenir compte de ce que vous avez dit, qui est important, mais c'est un peu bête de voir des emplois qui sont disponibles et qui ne sont pas pourvus à cause d'un blocage, à cause d'un chiffre.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA SITUATION
PRÉOCCUPANTE DE LA MISSION RÉGIONALE
POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI À
VERVIERS (MIREV) »**

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'AVENIR
INCERTAIN DE LA MISSION RÉGIONALE
POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI À
VERVIERS (MIREV) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale à Mme Tillieux, ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Daele, sur « la situation préoccupante de la Mission régionale pour l'insertion et l'emploi à Verviers (MIREV) » ;
- de Mme Baltus-Möres, sur « l'avenir incertain de la Mission régionale pour l'insertion et l'emploi à Verviers (MIREV) ».

La question de Mme Baltus-Möres est retirée.

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Madame la Ministre, le dossier de la MIREV et de son financement n'est pas neuf, puisque j'avais déjà, en 2013, et Mme Dethier-Neuman auparavant, interpellé votre prédécesseur sur le déficit du financement structurel de la mission régionale pour l'insertion et l'emploi pour Verviers et son arrondissement que l'on appelle la MIREV.

Il faut savoir que jusqu'en mai 2009 le financement des MIRE était perçu sur base d'un financement par phase pour chaque demandeur d'emploi accompagné. Au plus une MIRE faisait de résultats d'accompagnement et de mise en emplois, au plus elle percevait de financements, ce qui permettait d'augmenter ses ressources humaines internes et d'accompagner plus de demandeurs d'emploi.

Depuis 2009, les règles ont changé, le financement ne se fait plus par phase et la MIREV est liée à une subvention calculée sur base d'une photo au 31 décembre 2008. En 2013, le budget de la MIREV représentait 2 % du budget global des MIRE alors que l'arrondissement de Verviers concentrait 6 % des demandeurs d'emploi en Wallonie.

M. le ministre Antoine avait accordé à la MIREV des enveloppes complémentaires afin d'atteindre l'équilibre financier. Actuellement, la MIREV est à nouveau dans une situation préoccupante et manque de perspectives d'avenir en raison d'un déficit de financement structurel important.

Afin d'obtenir une enveloppe financière complémentaire pour maintenir, voire augmenter, son

volume d'emploi, la MIREV a fait appel au fond social européen pour la programmation 2014-2020, mais elle n'a reçu que 43 % du montant espéré.

Madame la Ministre, avez-vous des pistes de réajustement du financement structurel des MIRE, en général, et de la MIREV, en particulier, qui est lésée dans cette enveloppe fermée entre MIRE ?

Quels soutiens complémentaires pouvez-vous apporter par rapport au financement FSE ?

Par ailleurs, la MIREV a répondu à un appel à projets NEETS à destination de jeunes adultes qui ne sont pas scolarisés, en emplois ou en formations et âgés de 15 à 29 ans. C'est un financement au niveau européen. Comment comptez-vous les soutenir à ce niveau ?

De manière globale, une révision du décret organisant les MIRE est-elle à l'ordre du jour ?

De manière plus particulière, quelles solutions à long terme peuvent-elles être apportées à la situation alarmante de la MIREV ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, avant de nous intéresser au cas de la MIREV, permettez-moi, avant tout de revenir sur le rôle primordial de ses missions régionales dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, lequel s'appuie sur des interventions personnalisées, des méthodologies avérées pour un public qui est extrêmement éloigné de l'emploi. Des résultats à la clé en termes de mise à l'emploi.

Il est essentiel que chacun des territoires des bassins emploi-formation-enseignement continue, aujourd'hui et demain, d'être doté, comme c'est le cas, d'une mission régionale. Sur le territoire de Verviers, territoire fortement touché par le chômage et qui se caractérise par une population de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et fragilisés sur le plan de l'emploi, le rôle de la MIREV, Monsieur le Député, est essentiel. Je tiens avant tout à le souligner.

Je voudrais aussi rappeler le contexte et les modalités de financement des missions régionales. La réglementation prévoit qu'une partie de la subvention annuelle de fonctionnement est fonction du nombre de bénéficiaires accompagnés. Un montant maximal de 13 150 euros est prévu par bénéficiaire accompagné. Cette modalité permet aux MIRE d'obtenir un financement proportionnel au nombre de bénéficiaires qu'elles vont accompagner. Ce financement, qui a d'ailleurs augmenté de manière significative entre 2004 et 2008, s'est aussi différencié en fonction du rythme de développement de chacune des MIRE.

Depuis 2009, et suite à l'impact budgétaire de la crise de 2008, le financement des MIRE se fait dans le cadre d'une enveloppe fermée.

À partir de 2009, les financements et la clé de répartition ont été gelés. Si bien que les financements ne répondent plus aujourd'hui à la réalité des besoins toujours croissants, qui émanent des demandeurs d'emploi toujours plus fragilisés.

Le projet de réforme entamé lors de la législature précédente prévoyait de revoir les règles de financement. Ce projet a avorté en raison de l'absence de budget additionnel et, bien sûr, d'adhésion des missions régionales.

L'absence de marge budgétaire, mieux soutenir une mission régionale pour lui permettre de développer son offre de services et de répondre à un public fragilisé en demande d'insertion socioprofessionnelle équivaut à retirer des moyens à une autre mission régionale et, dès lors, à fragiliser davantage encore le public que celle-ci prend en charge aujourd'hui.

Pour en venir à la situation de la MIREV, elle s'explique en partie par les modalités de financement que je viens d'évoquer et qui prévoient un paiement au prorata du nombre de bénéficiaires accompagnés, mais surtout par le gel des enveloppes en 2009.

La MIREV a connu une période difficile qui s'est traduite par un arrêt de ses activités durant plusieurs années avec une reprise progressive. Ses faibles résultats en termes d'accompagnement ne lui ont, dès lors, pas donné droit à une subvention plus importante.

L'activité de la MIREV ne s'est développée qu'au moment où les financements régionaux dédiés aux MIRE ont été gelés. La MIREV a continué à percevoir une subvention calculée sur la base d'une photographie de l'activité à l'exercice 2008 qui ne correspondait plus à l'activité qu'elle déploie depuis 2009 et qui ne correspond plus aux besoins des demandeurs d'emploi du bassin.

La MIREV a toutefois depuis lors bénéficié de plusieurs compléments de subventions qui sont devenus structurels, dont un montant de 70 000 euros ajouté à la subvention annuelle de l'ASBL et 10 points APE supplémentaires.

Ce financement a été largement complété par le FSE. Ce sont les décisions intervenues dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FSE qui aggravent aujourd'hui la question. L'intervention du FSE a été réduite de 25 % par rapport à la programmation précédente.

Dans ce cadre, une réunion de travail a été organisée avec l'opérateur le 21 janvier dernier. Parmi les pistes de refinancement de l'ASBL, l'appel à projets NEETS, qui sera lancé prochainement dans le cadre de l'initiative

pour l'emploi des jeunes, constitue une opportunité. Il convient pour la MIREV de s'en saisir, ce à quoi elle a été encouragée.

D'autres pistes alternatives sont aussi envisagées. Si le projet déposé par la MIREV dans le cadre de cet appel à projets ne devait pas aboutir, celles-ci seraient le cas échéant discutées avec l'opérateur.

Je resterais donc particulièrement attentive à la situation de la MIREV et à la situation du public qu'elle doit prendre en charge.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Vous avez refait l'historique du dossier. Le problème est bien que les financements ont été gelés à un mauvais moment pour la MIREV, puisqu'elle reçoit 2 % de l'enveloppe fermée des MIRE, alors qu'elle s'occupe de 6 % des demandeurs d'emploi du territoire wallon. Elle reçoit donc trois fois moins que ce qu'elle devrait, elle ne reçoit qu'un tiers de l'argent qu'elle devrait avoir pour pouvoir assurer ses missions. C'est bien là le problème.

Il y a les solutions *one shot*, comme celles que M. le Ministre Antoine avait mises en œuvre. Vous leur avez suggéré la piste du projet NEETS, mais cela reste, malheureusement, des sparadraps. En tout cas, je plaide pour avoir des solutions pérennes pour que la MIREV puisse assurer l'avenir, puisse assurer un service de qualité avec un financement non pas supérieur aux autres MIRE, il n'y a pas de demande d'un traitement particulier, il y a juste une demande de traitement équitable par rapport aux autres MIRE.

On sait que les conséquences sont actuellement de voir une diminution des accompagnements des demandeurs d'emploi, parce qu'il est impossible de maintenir le volume d'emploi actuel qui est de 11 personnes. Il y a un déficit annuel qui grandit, il y a des risques de licenciement pour 2017. À un moment, il faut arrêter cette technique de *one shot*, cela ne permet pas de se projeter de manière pérenne dans l'avenir. Il y a d'ailleurs un turnover des personnes qui travaillent qui ne permet pas non plus de pérenniser et d'avoir un suivi qui puisse être à un niveau que la MIREV voudrait bien mettre en œuvre.

Je vous engage, au-delà de ce nouveau *one shot* – et il faut profiter des opportunités tant qu'elles se présentent, pour la MIREV en particulier, mais aussi de manière globale pour les MIRE – et il est plus que temps, de revenir à un financement pérenne des MIRE.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES GESTIONS
CENTRE-VILLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les gestions centre-ville ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE LIEN ENTRE LE
FOREM ET LES ENTREPRISES WALLONNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le lien entre le FOREm et les entreprises wallonnes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. LEFEBVRE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES
DISCRIMINATIONS DANS LES ANNONCES
D'OFFRES D'EMPLOI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lefebvre à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les discriminations dans les annonces d'offres d'emploi ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME VIENNE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA
PROBLÉMATIQUE DES TITRES-SERVICES AU
SEIN DES AIDES ET SERVICES À DOMICILE
DE WALLONIE PICARDE ET DE MOUSCRON-
COMINES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la problématique des titres-services au sein des Aides et services à domicile de Wallonie picarde et de Mouscron-Comines ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'ACCÈS DE LA
PLATEFORME « WALLANGUES » AUX
WALLONS NON FRANCOPHONES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accès de la plateforme « Wallangues » aux Wallons non francophones ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'IFAPME, FILIÈRE
D'EXCELLENCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'IFAPME, filière d'excellence ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE FUTUR PÔLE
DES MÉTIERS DE LA PIERRE À SOIGNIES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le futur pôle des métiers de la pierre à Soignies ».

La question est retirée.

Nous nous retrouverons le 5 mai à 8 heures du matin sur le parking du Grognon, pour ceux qui sont prêts à se rendre à Eupen.

J'annonce que la commission devra se tenir la même semaine pour les questions orales. La date sera à décider.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 41 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Baltus-Möres, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Benoit Drèze, cdH
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Laurent Henquet, MR
Mme Carine Lecomte, MR
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Olga Zrihen, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AEF	Agence francophone pour l'éducation et la formation
AGC	Glaverbel Launches Coating Evolution
APE	aides à la promotion de l'emploi
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
ASBL	Association Sans But Lucratif
C.F.C.	Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
C2D	Certificat du Deuxième degré
CEB	certificat d'études de base
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEFORA	centre de formation de la CPNAE (Commission paritaire nationale auxiliaire pour Employés)
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CES	Conseil économique et social
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CFC	Certificat pour l'éducation et la formation
CISP	Centre d'insertion socioprofessionnelle
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
DGT	Directions générales transversales
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT-OISP	entreprises de formation par le travail – organismes d'insertion socioprofessionnelle
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture ASBL
FSE	Fonds social européen
GPS	Groupe des Partenaires sociaux
GPSW	Groupe des Partenaires sociaux wallons
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
MIREV	Mission régionale pour l'insertion et l'emploi Verviers et arrondissement
NEETS	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
ONEM	Office national de l'emploi
PFI	Plan Formation Insertion
P.M.E.	Petites et moyennes entreprises
PMTIC	Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication
PTP	programme de transition professionnelle
REM	Référentiel Emploi-Métier
ROME V2	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (version 2)
ROME V3	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (version 3)
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SINE	Économie d'insertion sociale
SPW	Service public de Wallonie
TPE	très petites entreprises
UCM	Union des Classes moyennes
UNIPSO	Union des Entreprises à Profit Social
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding